

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

REGION DE LA BOUCLE DU MOUNHOUN

PROVINCE DES BALE

COMMUNE DE SIBI

PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE SIBI
Période 2018-2022

Version finale

TABLE DES MATIERES

Sigles et abreviations	4
introduction.....	9
premiere partie.....	11
a-presentation de la commune de sibi.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1. Milieu physique.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.1. Situation geographique.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.2. Relief, sols et occupation des sols	Erreur ! Signet non défini.
1.1.3. Climat et pluviometrie.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.4. Vegetation, ressources forestieres et fauniques.....	Erreur ! Signet non défini.
1.1.5. Hydrographie et ressources halieutiques.....	Erreur ! Signet non défini.
1.2. Situation demographique	Erreur ! Signet non défini.
1.2.1. Evolution et repartition par sexe de la population	Erreur ! Signet non défini.
1.2.2. Structure de la population par age	Erreur ! Signet non défini.
1.2.3. La migration.....	Erreur ! Signet non défini.
b : etat des secteurs sociaux.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1 l'education.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1. L'education prescolaire, primaire et l'alphabetisation.....	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.a) l'education prescolaire	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.b). L'education primaire	Erreur ! Signet non défini.
2.1.1.c). L'alphabetisation	Erreur ! Signet non défini.
2.2. L'education post-primaire et secondaire.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.1. L'education post-primaire.....	Erreur ! Signet non défini.
2.2.2. L'enseignement secondaire	Erreur ! Signet non défini.
2.2. La sante	Erreur ! Signet non défini.
2.3 l'eau potable	Erreur ! Signet non défini.
2.4. L'assainissement	Erreur ! Signet non défini.
2.5. Les sports, cultures et loisirs.....	Erreur ! Signet non défini.
c-diagnostic des secteurs de production.....	Erreur ! Signet non défini.
3.1. Agriculture et maraiche culture.....	Erreur ! Signet non défini.
3.2. Ressources animales et halieutiques	Erreur ! Signet non défini.
3.3 le commerce	Erreur ! Signet non défini.
3.4. Economie forestiere	12
3.4.1. Les produits forestiers ligneux	43
3.4.2 les produits forestiers non ligneux.....	Erreur ! Signet non défini.
3.5. L'artisanat	38
3.6 la chasse.....	39

3.7. Tourisme et l'hotellerie.....	39
3.8. Mines, orpailages et carriere.....	40
d- etat des secteurs de soutien a la production	41
4.1. Le transport et les infrastructures de transport.....	41
4.2. L'énergie	41
4.3. Telecommunications et media	42
4.4. Institutions financieres et micro finance	42
4.5. La securite,.....	42
e-les filieres economiques porteuses de la commune de sibi.....	43
5.1. Filieres porteuses de l'agriculture et du maraichage	43
5.11. Les filieres porteuses actuelles.....	Erreur ! Signet non défini.
5.12. Les filieres porteuses potentielles	Erreur ! Signet non défini.
5.2 les filieres porteuses au niveau des ressources animales et halieutiques	45
5.3. Les filieres porteuses au niveau des produits forestiers non ligneux.....	Erreur ! Signet non défini.
f- administration et gouvernance locale	47
6.1. Principales caracteristiques des conseillers municipaux.....	47
6.2.organisation et fonctionnement du conseil municipal.....	47
6.3. Organisation des sessions du conseil municipal.....	48
6.4.fonctionnement des cadres de concertation communale.....	48
6.5. L'organigramme de l'administration municipale.....	49
6.6. Fonctionnement du conseil municipal	50
6.7.les partenaires au developpement.....	54
6.8 gouvernance financiere	57
6.9. Bilan et analyse du pcd 2014-2018 de la commune de sibi	59
deuxieme partie.....	61
a-la vision de developpement de la commune	62
b-les axes strategiques de developpement de la commune et les effets attendus du pndes	Erreur ! Signet non défini.
c-les objectifs specifiques de developpement.....	62
d-priorisation et planification des actions du plan pour la periode 2018-2022	64
e-orientation financiere du plan de developpement communal de sibi 2018-2022.	24
troisieme partie	27
.....	Erreur ! Signet non défini.
a. Mise en œuvre du plan.....	28
7.1. Mise en place d'un dispositif organisationnel	28
7.1.1. Le comite de pilotage.....	28
7.1.2. L'équipe operationnelle	29
7.1.3. Le cadre de concertation	29

7.2. Programmation annuelle et budgetisation	30
7.3. Mise en œuvre du programme annuel.....	30
b-suivi et l'évaluation des actions du pcd 2018-2022	31
8.1. Justification et objectifs du suivi-evaluation du pcd	31
8.2. Les acteurs impliqués dans le suivi evaluation	31
8.3. La mise en œuvre du suivi-evaluation	32
conclusion.....	36

Sigles et abréviations

ANTRA	Association Nationale de la traduction de la Bible et de l'alphabétisation
ASBC	Agent de Santé de base communautaire
AUE	Associations des usagers d'eau
BAC	Baccalauréat de l'enseignement secondaire
BEPC	Brevet d'Études du Premier Cycle
CAEF	Commission des affaires économiques et financières
CAGSC	Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles
CATGF	Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière
CEB	Circonscription de l'enseignement de base
CEDL	Commission Environnement et Développement Local
CEFRAP	Centre de Formation et de Recherche en Agro-pastoral
CEG	Collège d'enseignement général
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales
COGES	Comité de Gestion
CPI	Conseiller pédagogique itinérant
FTS	Formation Technique et Spécifique
IAC	Instituteur adjoint certifié
IC	Instituteur certifié
IEPD	Inspecteur de l'Enseignement du Premier degré
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IP	Instituteur principal
MATD	Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation
OCADES	Organisation catholique pour le développement et la solidarité
OSC	Organisations de la Société Civile
PACOF/GRN	Projet d'appui des communes de l'ouest du Burkina dans la gestion des ressources naturelles
PAPSA	Projet d'Appui à la Productivité et à la Sécurité Alimentaire
PCD	Plan communal de Développement

PIF	Programme d'investissement forestier
PNDES	Plan national de développement économique et social
PRGLA.	Programme de Renforcement de la Gouvernance locale et administrative
Projet EBA/FEM	Projet réduction de la vulnérabilité des moyens d'existences dépendant des ressources naturelles.
RR29	Route régionale N°29
SCADD	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
SECACO	Société d'Exploitation des Carburants Coloniaux
SOFITEX	Société Cotonnière de Fibre Textile au Burkina
SONABEL	Société nationale d'électricité du Burkina
TELECEL	Téléphonie cellulaire
TELMOB	Téléphonie mobile
TCAM	Taux de croissance annuel moyen
ZATA	Zone d'Appui Technique en agriculture
ZATE	Zone d'Appui Technique en Elevage

Liste des tableaux

Tableau 1 : Proportion des unités d'occupation des sols	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 2 : Evolution du taux d'admission au CEP	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 3 : Evolution du taux d'admission au CEP selon le genre...	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 4 : Evolution du nombre d'abandons au niveau de l'enseignement primaire....	21
Tableau 5 : Personnel d'appui des structures sanitaires de la commune	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Synthèse des Infrastructures et équipements sanitaires de la commune	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7 : Nombre d'infrastructures d'eau potable dans la commune	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 8 : Infrastructures d'assainissement.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 9 : Caractéristiques physiques des principales pêcheries de la Boucle du Mouhoun	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 10: Personnel de la mairie de Sibi.....	51
Tableau 11 : Moyens de la mairie.....	52
Tableau 12: Partenaires de la commune et domaines d'intervention	55
Tableau 13 : Evolution des prévisions et des recettes de 2012-2016	57
Tableau 14 : Répartition des coûts selon les axes de développement	24
Tableau 15 : Contribution des parties prenantes au financement du plan	25

Liste des graphiques

Graphique 1 : Structure de la population par âge en 2017	16
Graphique 2 : Evolution des effectifs d'enfants inscrits au primaire dans la commune de Sibi de 2012 à 2017.....	18
Graphique 3. : Evolution de la production des principales spéculations céréalières dans la commune.....	27
Graphique 4. : Evolution du taux de consommation cumulé des trois principales céréales (Maïs,Sorgho et Riz) produites dans la commune.	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 5. : Evolution de la production des principales spéculations maraîchères dans la commune.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 6. : Evolution du nombre de têtes par espèce animale dans la commune ces cinq dernières années.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 7. : Evolution de la quantité de viande consommée par habitant	34
Graphique 8.: Evolution de la quantité de poisson consommée annuellement par chaque habitant de Sibi.....	Erreur ! Signet non défini.
Graphique 9 : Evolution du taux de recouvrement 2012-2016.....	58

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la commune de Sibi.....	Erreur ! Signet non défini.
Carte 2 : Occupation des sols	13
Carte 3 : Infrastructures de l'enseignement primaire de la commune de Sibi.....	22
Carte 4 : Infrastructures de l'enseignement post primaire et secondaire de la commune de Sibi	27
Carte 5 : Infrastructures sanitaires de la commune de Sibi	Erreur ! Signet non défini.
Carte 6 : Infrastructures d'eau potable de la commune de Sibi	Erreur ! Signet non défini.
Carte 7 : Parcs de vaccination de la commune.....	36

Introduction

Afin de mener à bien le processus de décentralisation, le Burkina Faso a procédé à la communalisation intégrale de son territoire suite aux élections municipales du 23 avril 2006. Cela confère à chacune des 351 communes, le pouvoir de s'administrer librement dans le but de promouvoir le développement tout en se conformant aux grandes orientations de l'Etat. Ainsi, au titre de l'article 91 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les collectivités ont la responsabilité de l'élaboration des plans locaux de développement, la maîtrise d'ouvrage et la gestion des investissements cofinancés. Ce processus de décentralisation est prioritaire dans la politique de développement du Burkina Faso. En effet, la décentralisation est inscrite dans le plan national de développement économique et social (PNDES) à l'objectif stratégique 1.3 « Renforcer la décentralisation et promouvoir la bonne gouvernance locale ». Ainsi, le PNDES vise à travers son objectif susmentionné, l'élaboration des plans locaux en cohérence avec les orientations du SNADDT dès 2018 et de parvenir à un taux de réalisation des effets attendus des Plans locaux de développement (PLD) de 75% en 2020. Cela demande à chaque commune une élaboration rigoureuse de son plan communal de développement.

C'est dans cette perspective que le conseil municipal de Sibi a entrepris le processus de mise à jour de son Plan Communal de Développement (PCD) avec l'appui technique et financier du PRGLA.

Dans ce processus de planification, un diagnostic adéquat de tous les secteurs de développement s'est avéré nécessaire afin de faire l'état des lieux de la commune de manière exhaustive. Ainsi, la méthodologie utilisée pour ce diagnostic a consisté à l'analyse documentaire sur la commune de Sibi, puis à la collecte et à l'analyse de fiches-villages et fiches-services techniques préalablement mises à la mise à disposition des conseillers communaux et des

services techniques déconcentrés de l'Etat dans la commune. Ensuite, un atelier de diagnostic au cours duquel, la commission ad hoc a bénéficié d'une formation sur le processus d'élaboration et les fonctions stratégiques du PCD a été organisé et animé. Cet atelier fut également le lieu de la présentation du bilan du PCD 2014-2018. La collecte des données complémentaires aux informations issues du dépouillement des fiches susmentionnées à travers des entretiens avec les personnes ressources locales et le renseignement des fiches portant sur la gouvernance locale a permis d'approfondir la connaissance de la commune.

Enfin, un atelier de restitution et de planification a été organisé avec l'ensemble des membres de la commission ad hoc pour présenter le rapport diagnostic, l'amender et procéder à la détermination de la vision, des axes stratégiques de développement et des actions à mener. La priorisation des actions, l'évaluation des coûts des actions retenues et la planification spatiale et temporelle desdites actions a permis la rédaction de ce plan communal de développement pour la période 2018-2022.

Il s'articule autour des trois (3) parties suivantes :

1. la présentation du diagnostic
2. Les grandes orientations, la planification et budgétisation des actions prioritaires de développement
3. Le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation du plan

PREMIERE PARTIE

RESUME DU DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

I. Présentation de la commune de Sibi

1.1. Milieu physique

1.1.1. Situation géographique

La commune de Sibi est située à 97 km de Dédougou, capitale de la région de la boucle du Mouhoun, dans la province des Balé. Elle est à 12 km de Boromo (chef –lieu de la Province des Balé) et à 192 km de Ouagadougou. Plus précisément, elle se situe sur le trajet Boromo-Dédougou (Route régionale N°29).

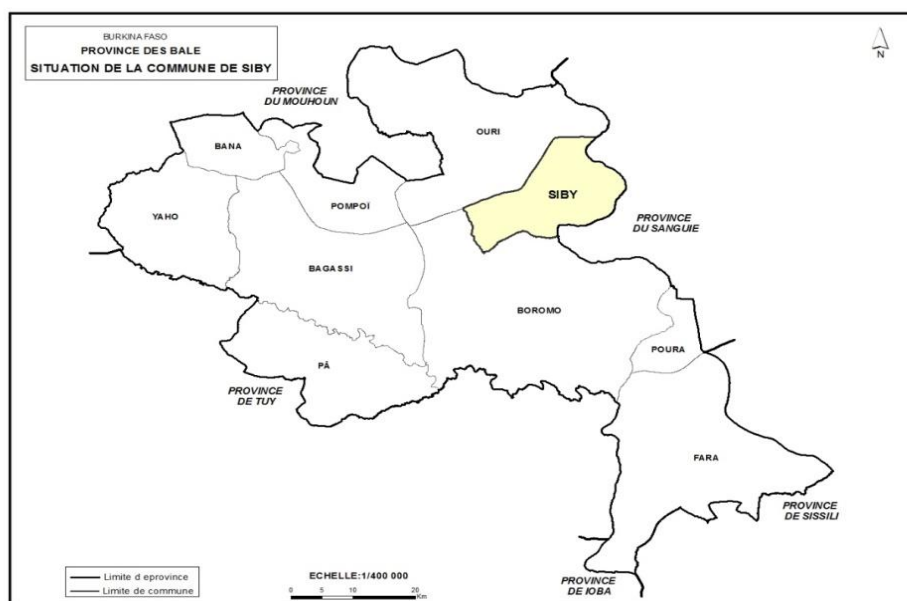
La Commune est limitée :

- au Nord par la commune de Ouri ;
- au sud par la commune de Boromo ;
- au Nord-Est et au Sud-Est par le fleuve Mouhoun.

La commune compte huit (8) villages administratifs que sont : Sibi-chef-lieu, Ballao, Bitiako Boromissi, Kalembouly, Sécaco, Sorobouly et Souho.

La carte ci-dessous donne la situation géographique et administrative de la Commune.

Carte 1 : Localisation de la commune de Sibi



Source : BNDT/IGB.2012

1.1.2. Relief, sols et occupation des sols

1.1.2.1. Relief

Le relief de la commune de Sibi est constitué d'une Pénée-pleine résultant d'une longue évolution géomorphologique. On y trouve de faibles élévations formant un glacis qui occupe plus de 95% du territoire. A l'Est de la commune, plus précisément le long du Mouhoun, se trouve un bas-fond dont la superficie avoisine 5% de la superficie communale. L'altitude moyenne se situe entre 280 à 300 m. Le territoire a une inclinaison générale d'Ouest en Est. Ce relief est érodé par les eaux pluviales au fil des ans.

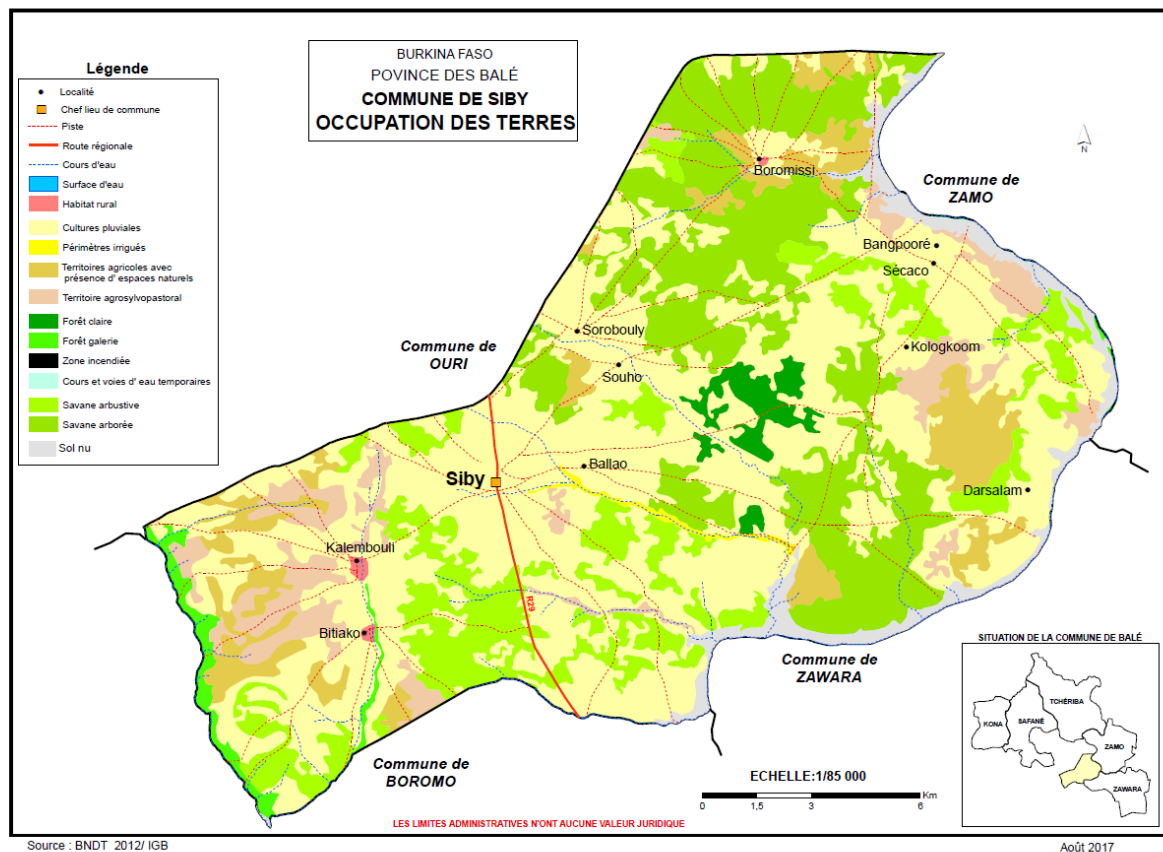
1.1.2.2. Sols

Dans la commune de Sibi, 80% des sols sont constitués de sesquioxydes de fer et de manganèse. Au Nord Est de la commune, on rencontre des sols peu évolués (15% de la commune), à l'Est et le long du Mouhoun et ses affluents, des sols hydro-morphes qui représentent 5% de la superficie communale soit 1390,67 hectares. Ces sols sont très riches et par conséquent propices à la culture maraîchère et à la riziculture. Par conséquent, leur fertilité s'amenuise au fil des années du fait de la forte pression foncière et des techniques culturales non écologiques.

1.1.2.3. Occupation des sols

Le territoire de la Commune de Sibi est réparti entre douze (12) unités d'occupation avec des superficies variables (BDOT, 2012). Les principales unités d'occupation des terres les plus importantes sont les cultures pluviales (47,29%), la savane arborée (18,65%), les savanes arbustives (12,62%), les territoires agricoles avec prudence d'espaces naturels (7,97%) et les territoires agro-sylvo-pastoraux (6,39 %). Les autres unités ont des parts inférieures à 5% du territoire communal. Les formations forestières autrefois importantes sont de plus en plus réduites. Cela s'explique d'une part par la pression foncière galopante mais aussi d'autre part par l'occupation anarchique des forêts.

Carte 2 : Occupation des sols, Sibi, BDOT2012



1.1.3. Climat et pluviométrie

Le climat de la commune est de type nord-soudanien avec deux (2) saisons contrastées. D'abord, une saison sèche de Novembre à Avril marquée par les vents de l'harmattan frais et secs ; puis une saison des pluies de mai à septembre qui se caractérise par une remontée des vents océaniques chauds et humides. La plupart des activités de la commune sont soumises à ces deux (2) saisons. La pluviométrie de la commune varie entre 800 et 1000 mm d'eau l'an. Et le nombre moyen de jours de pluie est de 50 par an (Source : SOFITEX-HOUNDE, Mai 2011).

1.1.4. Ressources fauniques

La faune dans la commune de Sibi est peu diversifiée et les espèces animales se composent de petits gibiers tels que les lièvres, les singes, les rats voleurs etc. La faune aviaire est essentiellement composée de pintades sauvages, du francolin (perdrix), de l'ombrette, des poules de roche, etc. On y rencontre souvent

quelques gros animaux tels les antilopes, les biches, les hippopotames, les éléphants ...).

1.1.5. Hydrographie et Ressources halieutiques

L'hydrographie de la commune est importante. Elle se compose de cours d'eau temporaires et de cours d'eau pérennes. La Commune de Sibi est limitée naturellement par deux (2) principaux cours d'eau qui sont :

- le Mouhoun : localisé à l'Est, ce fleuve qui coule en permanence du Nord-Est vers le sud-Est constitue pour la commune, la frontière naturelle avec la Commune de Zamo et celle de Zawara (province du Sanguié) ;
- le Petit Balé et ses affluents : situé dans la partie Ouest se jettent dans le Mouhoun ;
- au Centre et au Nord se trouvent d'autres rivières qui se jettent directement dans le Mouhoun.

Le potentiel halieutique de la commune est assez important du fait de la présence du fleuve Mouhoun et des petites rivières. On y trouve des tortues, des crocodiles, des batraciens et des poissons. Les différents types de poissons qui font l'objet de pêche sont les silures, les mâchoires, les capitaines, les anguilles, les carpes, etc.

En définitive, en ce qui concerne le milieu physique, on note que la répartition du territoire communal selon les unités, montre que 62,05 % soit 17 259,62 ha sont favorables aux activités agro-sylvo-pastorales. En dépit de leur tendance à la dégradation, les terres demeurent productives. De même, malgré la tendance baissière de la pluviométrie due aux changements climatiques, la commune de Sibi est l'une des mieux arrosées du Burkina. En effet, la situation de la commune au Sud de la région de la boucle du Mouhoun, la localise dans le climat sud-soudanien avec une pluviométrie moyenne annuelle de 800 à 1000 mm/an. La commune dispose donc d'une base de production agricole pour les spéculations céréalières et les cultures de rente. De même la limitation de la commune par le fleuve Mouhoun au Nord-Est et au Sud-Est, lui offre un potentiel halieutique important.

1.2. Situation Démographique

1.2.1 : Evolution et structure par âge de la population

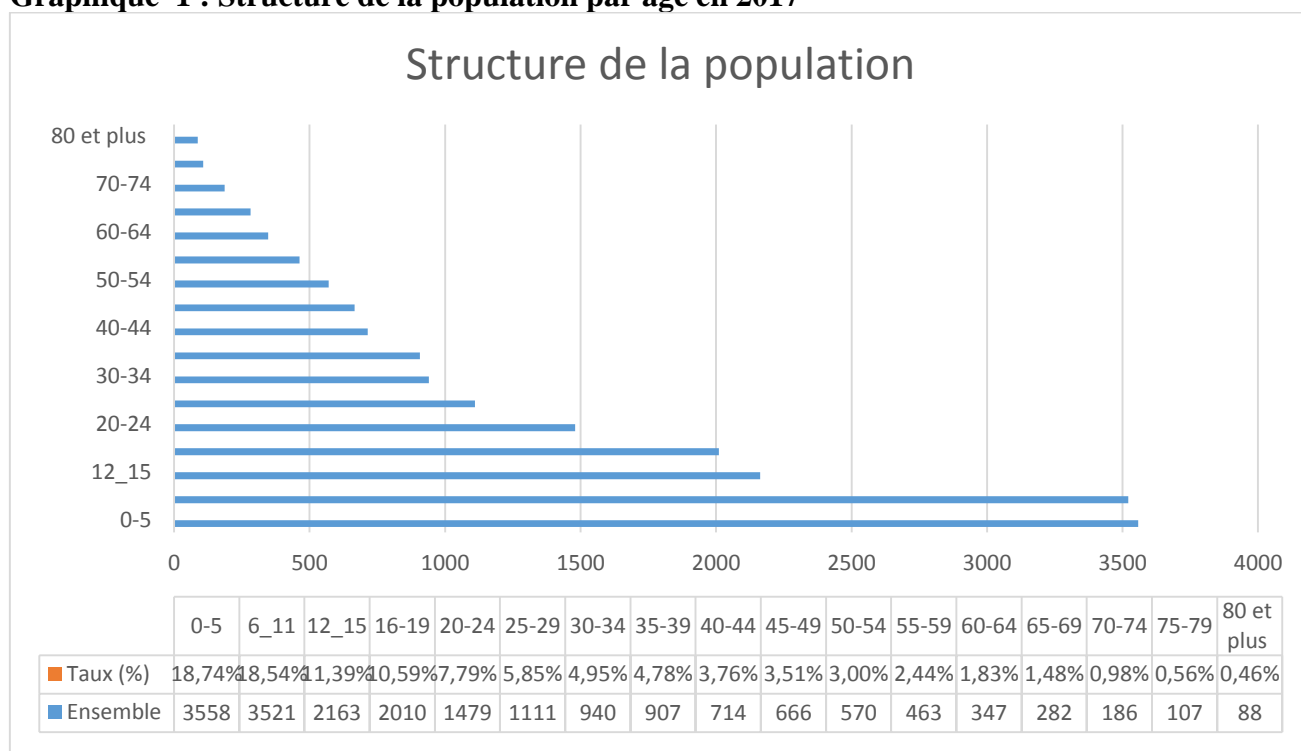
La projection démographique 2017-2020 faite par l'INSD fait ressortir un chiffre de 18 989 habitants en 2017 dont 9 424 hommes et 9 565 femmes. Selon cette projection, la population de Sibi en 2017 est à majorité constituée d'enfants (0-15 ans) à 48,67% suivi des jeunes (16-34 ans) avec 29,18%. Les personnes âgées ayant plus de 60 ans représentent 5,32% de la population.

Du point de vue de la structure, la population est à 53,99 % constituée d'une population à charge (0-15 ans et 60 ans et plus). Cette portion doit être prise en charge par 46,01 % de la population qui représente véritablement la population active.

Par ailleurs, les femmes sont numériquement plus nombreuses 9 565 alors que les hommes sont au nombre de 9 424. Elles représentent 50,37% contre 49,63% pour les hommes.

Cette structure de la population appelle à des actions fortes de la part de la commune. Il s'agira notamment après analyse des différents secteurs de développement, d'engager des actions dans le domaine de l'éducation, de la santé. Cela permettra d'obtenir du capital humain susceptible d'exploiter efficacement les opportunités offertes par le milieu physique ou de constituer une source de revenus et d'investissements pour le développement de la commune. Le cas échéant, cette jeunesse constituera un obstacle au développement de la commune.

Graphique 1 : Structure de la population par âge en 2017



Source : District sanitaire de Boromo.

1.2.2 : la migration

Autrefois, des populations venaient essentiellement des régions du centre et du centre-ouest à la recherche de terres cultivables et de l'or. Cela a contribué à accroître la pression foncière dans la commune. De nos jours cette immigration continue du fait du développement de l'orpaillage et non de la quête de terres cultivables. Par ailleurs, avec le ralentissement des activités liées aux chemins de fer, l'émigration est devenue importante. Les populations de la commune migrent essentiellement vers Boromo pour mener des activités économiques. La migration vers les sites d'orpaillage de la commune constitue une source de revenu à court terme mais une menace pour un développement durable de la commune. Les effets de l'orpaillage sur les conditions de vie des populations sont essentiellement négatifs (maladies, pollution de l'environnement, augmentation du coût de la vie...) et destructrice du capital humain.

II. Etat des secteurs sociaux¹

2.1. Le secteur de l'éducation

2.1.1. Le préscolaire

La Commune de Sibi ne dispose pas encore d'une infrastructure fonctionnelle au niveau du préscolaire. La première infrastructure est en cours de construction.

2.1.1.1. *Le primaire*

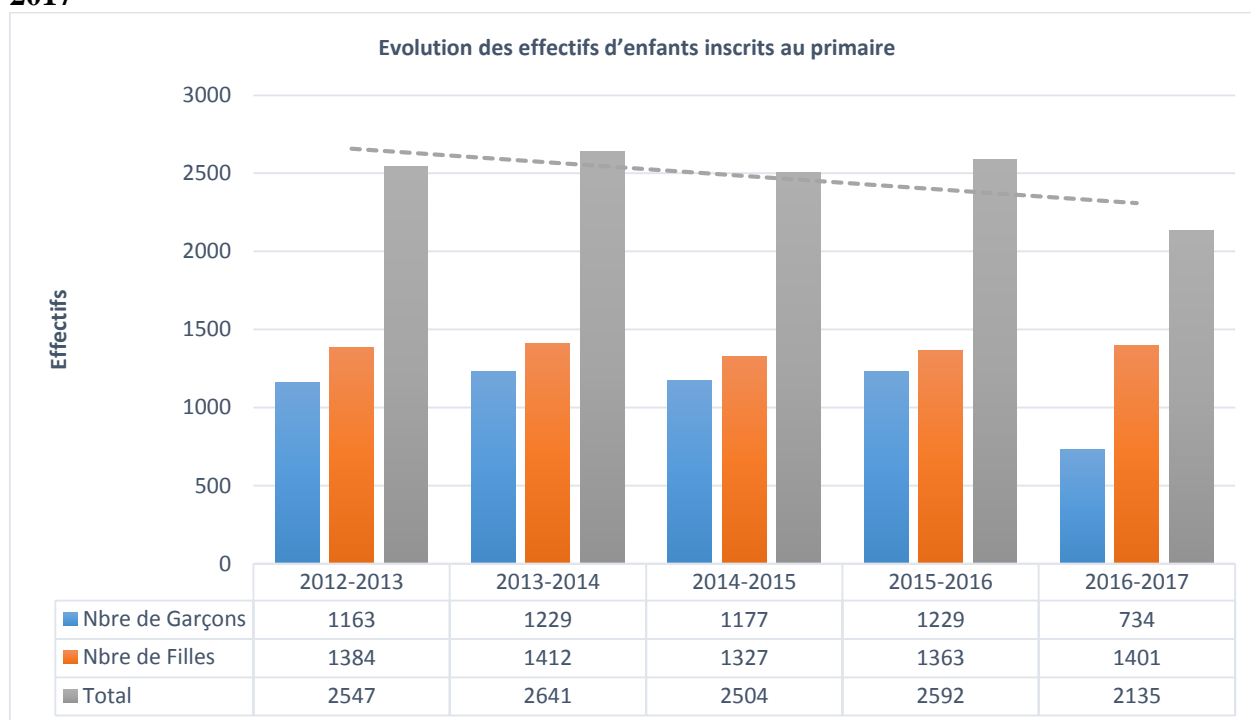
Au niveau du primaire, on dénombre douze (12) écoles. C'est en 2008 que Sibi a été dotée d'une Circonscription de l'enseignement de base (CEB) par arrêté n°2008-0100/MEBA du 09/09/2008. Les 12 écoles qu'elle coordonne totalisent en 2016-2017 soixante-six (66) salles de classes avec quatre-vingt-six (86) enseignants. Ces écoles sont dotées d'infrastructures annexes indispensables : dix (10) forages, douze (12) cantines scolaires, qui ne fonctionnent malheureusement que trois (3) mois pendant l'année scolaire, vingt (20) logements d'enseignants. Exception faite de l'école de Bitiako où le nombre de logements est suffisant, soit 1 logement/enseignant, les autres écoles de la commune font face soit à une absence de logements d'enseignants (Sécaco B, Sibi C et Sibi D) soit à une insuffisance de logements d'enseignants ou encore au mauvais état des logements existants (Souho, Kalembouly, Secaco).

Il importe de préciser que si le mauvais état de certains logements est évoqué comme la raison de leur délaissement, certains logements en bon état dans la commune sont également inoccupés par les enseignants ayant fait l'option de conserver leurs indemnités de logement.

Concernant les effectifs, ils évoluent en baisse durant les cinq (05) dernières années comme le montre le graphique 2 ci-dessous.

¹ La mise en œuvre des actions dans les secteurs sociaux contribuera à l'atteinte des effets attendus de l'axe 1 du PNDES

Graphique 2: Evolution des effectifs des élèves au primaire, Commune de Sibi de 2012 à 2017



Source : CEB de Sibi, septembre 2017

En effet, les chiffres passent de 2547 élèves en 2012-2013 à 2135 élèves en 2016-2017, ce qui donne un taux de croissance annuel moyen négatif (-3,47%) avec cependant une légère avance pour les filles inscrites par rapport aux garçons (1384 filles contre 734 garçons). Cette tendance baissière du nombre de garçons inscrits pourrait s'expliquer par l'attraction des sites d'orpaillage présents dans la commune mais également pas le recours aux enfants dans la pratique de la culture attelée et celle de l'élevage extensif. A l'inverse des garçons, les filles sont moins sollicitées dans les travaux champêtres, le suivi des animaux et sur les sites d'orpaillage. Les parents sont alors plus disposés à inscrire ces dernières à l'école.

En ce qui concerne le taux d'admission au CEP de la commune, de 2011-2016, il a toujours été inférieur au taux national exception faite de l'année scolaire 2013-2014. Le tableau ci-après présente l'évolution du taux de succès des élèves de la commune par rapport au taux de succès national.

Tableau 1 : Evolution du taux d'admission au CEP

Années	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012
Taux nationaux	73,24%	62,09%	73,29%	82,23%	60,92%	65,16%
taux Sibi	71,63%	57,55%	56,28%	83,65%	51,93%	50,33%

Source : CEB de Sibi

Cette faible performance s'explique par le fait que les effectifs majoritairement féminin rencontrent certaines difficultés. Il s'agit notamment des charges domestiques (Recherche d'eau, Vaisselle, Lessive, Cuisine). En outre, la période de puberté chez les jeunes filles sans une éducation sexuelle adéquate, contribue à la perturbation de leurs études.

Ainsi, une analyse selon le genre montre que le taux de succès au CEP des filles généralement est inférieur à celui des garçons dans la commune comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Evolution du taux d'admission au CEP selon le genre

Année scolaire	Taux d'admission		
	G	F	T
2011-2012	56 ,39%	45,39%	50,33%
2012-2013	56,35%	48,83%	51,93%
2013-2014	82,91%	84,19%	83,65%
2014-2015	60%	53,21%	56,28%
2015-2016	62,43%	53,91%	57,55%
2016-2017	73,81%	70,16%	71,63%

Source : CEB de Sibi

Par rapport aux abandons, on enregistre un certain nombre annuellement au niveau du primaire. Les raisons explicatives de ces abandons sont : la suspension des études par certains parents de leurs enfants afin que ceux-ci les aident dans les travaux champêtres ou pour l'entretien des animaux (Bœuf, Mouton ; l'orpaillage, le manque de moyens financiers et l'installation de certaines familles dans d'autres localités. Les raisons marginales sont le décès des parents et

l'absence d'un service social pour les orphelins scolarisés. La situation des abandons de 2012 à 2016 se présente ainsi dans le tableau ci-dessous

Tableau 3 : Evolution du nombre d'abandons au primaire

Années	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre	33	46	28	27	25

Source : CEB de sibi

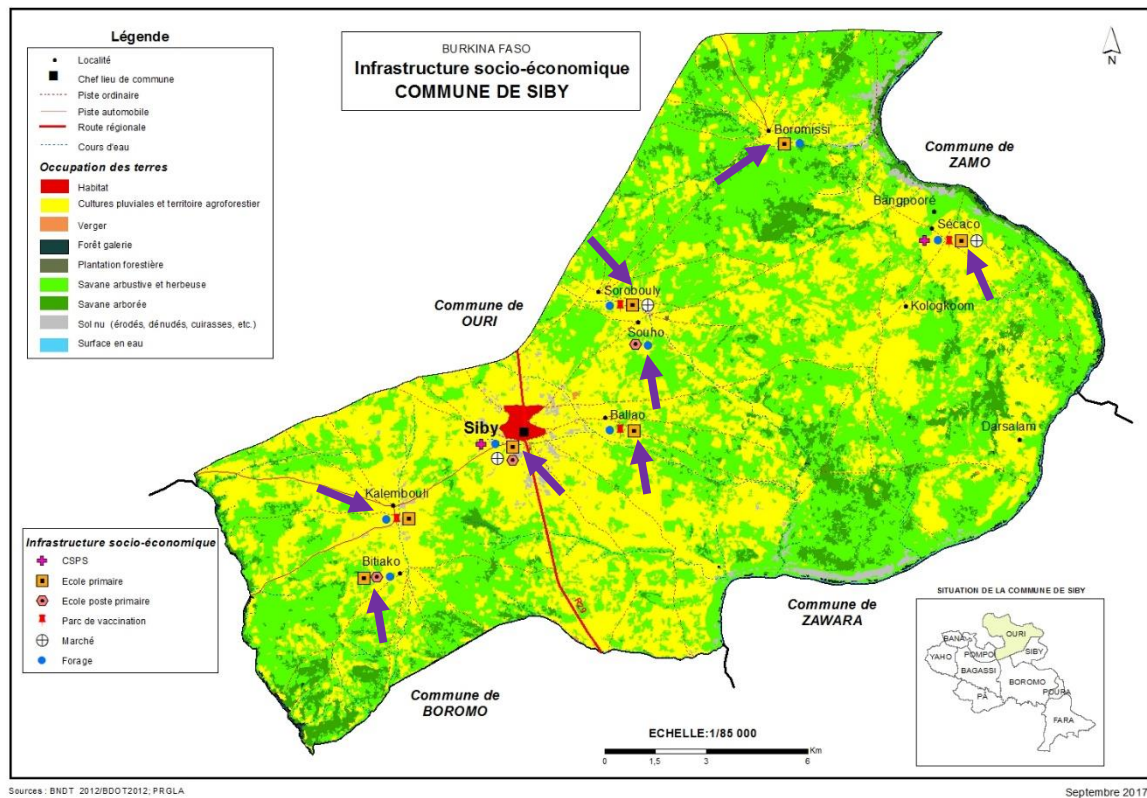
On note une moyenne de 32 enfants inscrits au primaire qui abandonnent. En somme, la faible performance de la commune au niveau de l'enseignement primaire s'explique par des facteurs socioéconomiques et culturels (Ignorance de l'importance de la scolarisation des enfants, ignorance des conséquences du travail des enfants...).

2.1.1.2. L'alphabétisation

Les villages abritant les sessions d'alphabétisation dans la commune de Sibi depuis 2012 sont les villages de Sibi, Bitiako, Kalembouly, Sorobouly et Souho. Il n'existe pas de local construit ni de service de restauration. En outre, les programmes coïncident généralement avec les périodes de fortes occupations des adultes.

En dépit de ces difficultés, ces sessions de formation enregistrent très souvent d'excellents taux de succès (100%). Les formations sont assurées par des opérateurs tels que l'association nationale de la traduction de la bible et de l'alphabétisation (ANTRA), le centre d'étude, de formation et de recherche en agro-pastoral (CEFRAP) et l'OCADES. Pour l'année 2016-2017, la formule adoptée est la formation technique et Spécifique (FTS) orientée vers les éleveurs. La formule consiste à un renforcement de capacité des éleveurs de la commune. En ce qui concerne l'année scolaire 2015-2016, ce fut la formule enchainée c'est-à-dire l'enseignement aux apprenants à lire et à écrire en langue nationale.

Carte 3 : Infrastructures de l'enseignement primaire de la commune de Sibi



Source : IGB, 2017

Les contraintes du préscolaire, du primaire et de l’alphabétisation dans la commune sont les suivantes :

- l’inexistence d’établissement d’éducation préscolaire fonctionnel
- l’existence d’écoles non normalisées (Souho, Boromissi, Ballao et Secaco B).
- le recours au travail des enfants dans l’orpaillage, l’agriculture et l’élevage extensif
- l’absence d’un service social pour les orphelins scolarisés.
- la programmation inadéquate des sessions d’alphabétisation (période des travaux champêtres et celle des constructions des maisons d’habitation, jours de marché)
- l’engouement des adultes pour les activités d’orpaillage
- l’absence de service de restauration lors des sessions d’alphabétisation
- l’absence d’infrastructures construites et consacrées à l’alphabétisation

Les solutions envisageables pour lever ces contraintes sont :

- le parachèvement de l'école maternelle en construction à Sibi, le Chef-lieu de la commune ;
- la promotion de l'éducation préscolaire
- la normalisation des écoles de Souho, Boromissi et Ballao (1 salle de classe dans chaque école)
- la réfection des salles de classe des écoles de Sécaco et Kalembouly
- la mise en place de cantines endogènes alimentées par les APE dans toutes les écoles
- la sensibilisation des parents quant aux conséquences négatives de l'orpaillage sur les enfants
- la sensibilisation des parents à l'importance de la scolarisation des enfants
- l'amélioration de la mécanisation agricole
- le développement du mode semi-intensif d'élevage
- la mise en place d'un service social pour les orphelins scolarisés démunis.
- la programmation adéquate des sessions d'alphabétisation (Prenant en compte les périodes de forte occupation des apprenants)
- la sensibilisation des adultes quant aux conséquences négatives de l'orpaillage sur l'homme (maladies respiratoires, éboulement...) et l'environnement (pollution atmosphérique, des eaux etc.
- la mise en place d'un service de restauration lors des sessions d'alphabétisation
- la construction d'infrastructures consacrées à l'alphabétisation

2.1.1.3. Le post-primaire

Pour le post-primaire, la Commune compte trois (03) établissements situés à Souho, Bitiako/Kalemebouly et Sibi.

Ces établissements comptent au total quatorze (14) salles de classe avec un effectif cumulé de 691 élèves soit un taux d'accueil au post primaire de 49 élèves par salle de classe. Ils respectent globalement la norme nationale de 70

élèves/classe au maximum². Les effectifs y sont majoritairement masculin 54,12% soit 374 élèves. Les filles représentent 45,88% soit 317 élèves.

Tout comme les années précédentes, la commune a connu à la rentrée académique 2016-2017, un déficit de sept (7) enseignants. Il s'agit de deux (2) enseignants dans chacune des disciplines Maths-SVT, Français-Anglais, EPS et d'un (1) enseignant en Maths-PC.

Le Collège d'Enseignement Général (CEG) de Bitiako et Kalembouly est le seul établissement de la commune ayant présenté des élèves au BEPC ces deux dernières années et a obtenu à cet examen, des taux de succès de 48% (en 2015-2016) et de 40% (en 2016-2017). La tendance ce taux est à la baisse. Cependant il demeure supérieur au taux national de succès au BEPC sur la même période (29,41% à la session 2015-2016 et 28,85% à la session 2016-2017).

Par ailleurs, l'enseignement post primaire enregistre des abandons au sein de deux établissements (les CEG de Bitiako/ Kalembouly et de Souho). Ainsi, les trois (3) dernières années, ces établissements ont enregistré annuellement une moyenne de 6 abandons sur un effectif moyen annuel de 181 élèves soit un taux annuel moyen d'abandon de 3,1%. Ce taux masque des disparités selon le genre. En effet il est de 1,72% pour les filles et de 1,55% au niveau des garçons.

Les principales raisons sont les grossesses précoces, l'orpaillage et dans une moindre mesure, les décès des parents géniteurs.

Les difficultés rencontrées au niveau des établissements du post primaire sont :

- l'insuffisance d'enseignants en Français-Anglais, EPS et surtout en Math-PC et SVT
- l'inexistence d'un bâtiment administratif au CEG de Sibi (Chef-lieu)
- l'insuffisance de salles de classe de 6^{ième} au CEG de Sibi (Chef-lieu)
- l'insuffisance de table-bancs et de mobiliers de bureau au CEG de Sibi (Chef-lieu)

² Tableau de bord poste primaire secondaire 2013-2014

Les solutions envisageables pour la résolution des problèmes du post primaire sont :

- la réalisation d'un bâtiment administratif au CEG de Sibi (Chef-lieu)
- la construction de nouvelles salles de classe au CEG de Sibi (Chef-lieu)
- la dotation du CEG de Sibi (Chef-lieu en table-bancs et mobiliers de bureau
- le recrutement d'enseignants vacataires en Français-Anglais, EPS et surtout en Math-PC et SVT
- la sensibilisation des élèves sur les conséquences et risques néfastes de l'orpaillage
- l'amélioration de l'éducation sexuelle des jeunes filles
- la prise en charge de la scolarité des orphelins et orphelines démunis

2.1.1.4. Le secondaire

La Commune compte un (01) établissement secondaire public et deux (02) établissements privés.

A l'année académique 2016-2017 l'établissement public comptait 14 salles de classe avec un effectif total de 853 élèves dont 454 garçons (53,33%) et 399 filles (46,78%) élèves soit une moyenne de 61 élèves par classe. La norme nationale étant de 60 élèves/classe au secondaire³, le lycée départemental de Sibi à un léger déficit de salles de classe.

En termes de contraintes, le lycée ne dispose ni de système d'éclairage, ni d'outils informatiques (ordinateurs et accessoires). Il fait également face à une insuffisance de points d'eau potable, de postes de latrines pour les élèves et à l'absence de postes de latrines pour les enseignants. Le lycée est régulièrement confronté aussi à un manque d'enseignants. Cette rentrée scolaire 2016-2017, l'on y a dénombré trois (3) enseignants manquants dans les matières Maths-SVT, Français- Anglais et EPS.

³ Tableau de bord poste primaire secondaire 2013-2014

Dans cet établissement, les séries du baccalauréat de l'enseignement secondaire existantes sont les séries D et A. Les résultats généraux obtenus au baccalauréat les trois dernières années sont respectivement de 50,70% en 2015, de 48,38% en 2016 et en 2017, le lycée a obtenu un résultat de 55,95%. Ces taux de succès au niveau du lycée départemental restent supérieurs aux taux de succès nationaux des trois dernières années académiques (37,81% en 2015 ; 39,59% en 2016 et 38,13% en 2017)

Par ailleurs, le lycée enregistre annuellement des cas d'abandon. Les taux les plus élevés ont été atteints pendant l'année académique 2012-2013 année académique au cours de laquelle sur un effectif de 1094 inscrits, 44 garçons (7,7% des garçons) et 24 filles (4,58% des filles) soit un total de 68 élèves représentant 6,22% des effectifs ont abandonnés le lycée.

Les principales causes en sont les grossesses précoces, l'admission aux concours de la fonction publique, le manque de moyens financiers pour assurer la scolarité et des problèmes de santé.

Au niveau du secondaire, les contraintes sont :

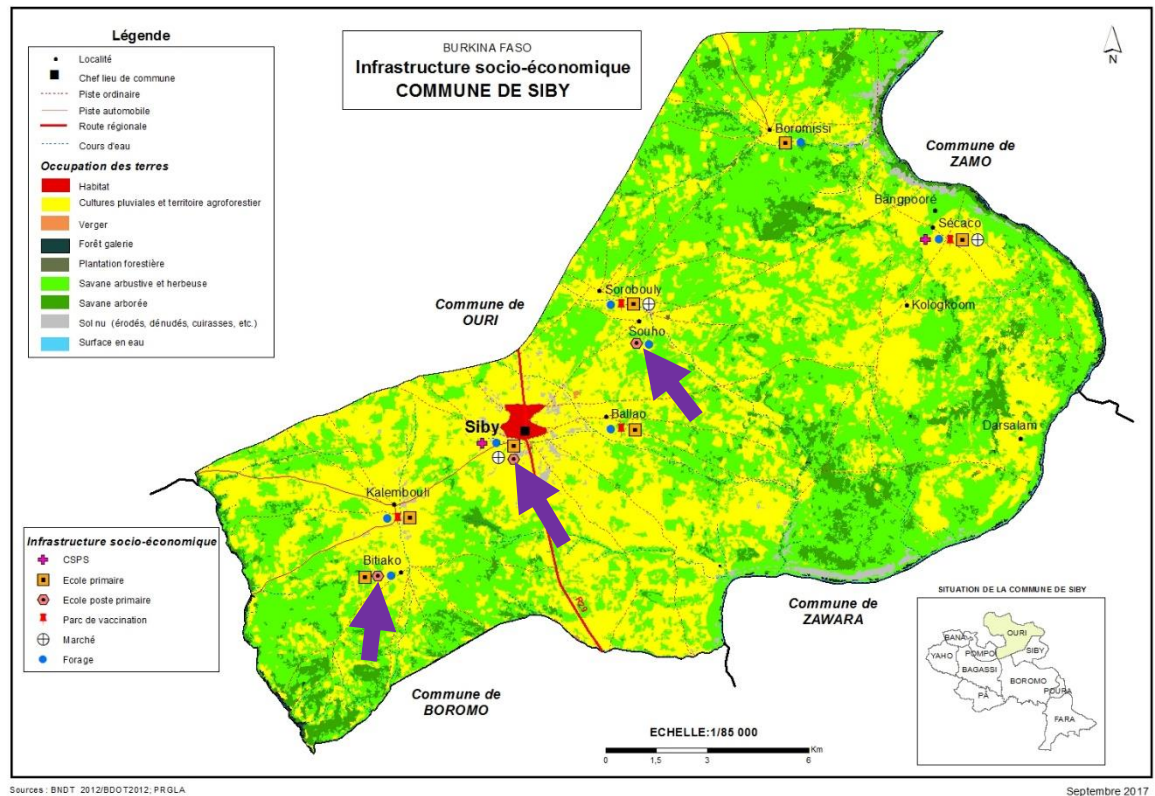
- l'insuffisance de points d'eau fonctionnels (1 forage fonctionnel sur 2 existants)
- l'absence d'électricité
- l'absence d'outils informatique (ordinateurs et accessoires)
- l'insuffisance des postes de latrines pour les élèves (2 postes pour environ 1000 élèves)
- l'absence de poste latrines pour les enseignants
- l'insuffisance d'enseignants en EPS, Math et PC

Les actions envisageables pour la résolution des contraintes du secondaire sont :

- la réhabilitation du second forage du lycée
- l'électrification du lycée
- la dotation de l'établissement en matériel informatique
- la construction de nouvelles latrines pour les élèves et les enseignants
- le recrutement d'enseignants vacataires en EPS, Math et PC
- l'amélioration de l'éducation sexuelle des jeunes filles

- la sensibilisation des élèves sur l'importance et la nécessité d'obtenir le BAC avant l'emploi
- la prise en charge de la scolarité des élèves démunis par la commune⁴

Carte 4 : Infrastructures de l'enseignement post primaire et secondaire de la commune de Sibi



Source : IGB, 2017

2.2. Le secteur de la santé

⁴ Article 6 du Décret n° 2014-936 PRES-PM-MATD-MATS-MASSN-MEF-MFPTSS-MDHPC, portant modalités de transfert des compétences et ressources de l'Etat aux communes dans le domaine de la protection civile, de l'assistance et des secours

La commune de Sibi dispose de deux (02) CSPS situés à Sibi et à Secaco. Ce dernier est situé à 15 km du village de Sibi. En 2017, ces formations sanitaires couvrent une population de 18 989 habitants soit une moyenne de 9 495 habitants/CSPS. Cela excède la norme nationale d'un (1) CSPS pour 5 000 habitants. La commune dans les normes devrait disposer de quatre (04) CSPS.

Egalement, l'indicateur de distance montre que l'ensemble de la population ne se situe pas à une distance inférieure ou égale à 5Km⁵ d'un CSPS. Ainsi la répartition de la population sur le territoire communal met en exergue l'insuffisance de l'accès aux CSPS existants. En conséquence les habitants des villages de Kalembouly et Bitiako sont situés à plus de 5 km d'un centre de santé. Ils ont recours au CSPS de Sibi situé à 6 km de leurs villages respectifs.

En ce qui concerne le personnel, on dénombre au total neuf (09) agents dans les 02 CSPS dont deux (02) agents seulement dans celui de Sécaco. Le CSPS de Secaco est donc en deçà de la norme nationale⁶ qui préconise qu'un CSPS soit doté d'un infirmier diplômé d'Etat (chef de poste) , d'un infirmier breveté (responsable du dispensaire) ,d'une (1) accoucheuse auxiliaire (responsable de la maternité) et d'un(1) agent itinérant de santé soit un total de quatre (04) agents.

Il importe de noter qu'au niveau de la commune, le personnel soignant est soutenu par du personnel d'appui comme le présente le tableau ci-après.

Tableau 4 : Personnel d'appui des structures sanitaires de la commune

CSPS	ASBC	Main d'œuvre	Gérant du dépôt MEG	Vigiles
Sibi	12	2	01	02
Secaco	08	01	01	01

Source : Responsables des CSPS de Sibi et Secaco, septembre 2017

Ces agents d'appui sont pris en charge par les comités de gestion(COGES) de chaque CSPS. Les COGES mènent également des activités de sensibilisation des populations notamment sur l'hygiène et l'environnement.

⁵ Rayon de couverture normale d'un CSPS au Burkina Faso

⁶ Politique de décentralisation du système de santé du Burkina Faso

Au niveau des infrastructures, il existe deux (02) forages dans les CSPS mais non fonctionnel, 9 logements pour les agents dont 6 doivent être rénovés (3 à Sibi et 3 à Sécaco), deux (2) logements en mauvais état et inhabités à Sibi ; 3 latrines fonctionnelles sur un total de 8 pour le personnel soignant toujours à Sibi ;

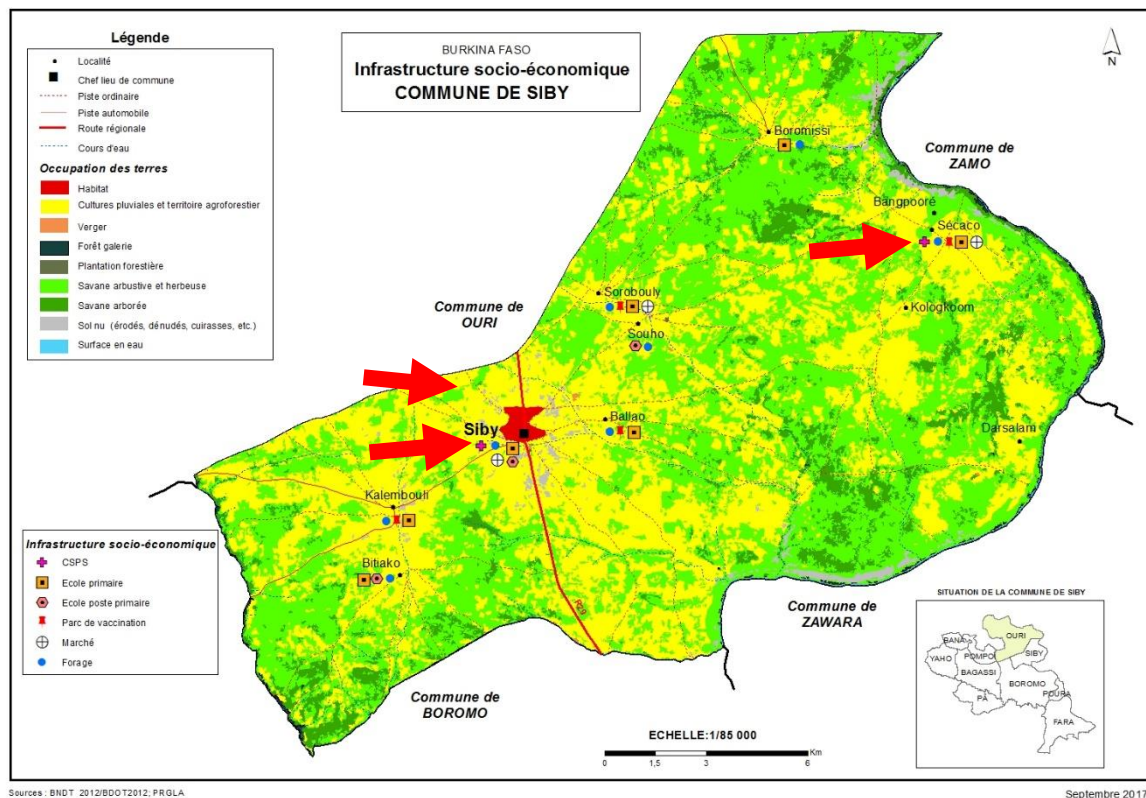
En termes d'équipements, dans le CSPA de Sibi, il existe un incinérateur pour le traitement des déchets médicaux, deux (02) motos. Le CSPA de Sécaco est par contre démuné. On y trouve 4 lits pour l'ensemble du centre de santé. Cela est en dessous de la norme nationale de 6 lits comme capacité d'hospitalisation d'un CSPA (2 lits au dispensaire et 4 à la maternité).

Concernant les pathologies, les principales causes de consultation sont : le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les affections de la peau, les maladies diarrhéiques. La malnutrition se présente surtout chez les enfants de moins de 5 ans. Le taux de malnutrition dans la commune est de 7,2%. Le facteur explicatif principal en est l'alimentation déséquilibrée dans la plupart des ménages.

Les contraintes au niveau de ce secteur se résument aux points suivants :

- insuffisance de centres de santé (CSPA) (-2 CSPA)
- 02 logements en mauvais état et inhabités à Sibi
- insuffisance du personnel de santé à Sécaco
- insuffisance des infrastructures au sein des centres de santé existants (salle, logement, latrine)
- absence de point d'eau potable fonctionnel au niveau du CSPA de Sibi
- manque d'éclairage au niveau du CSPA de Sécaco
- insuffisance des équipements des centres de santé
- insalubrité du cadre de vie des populations
- risques sanitaires liés à l'orpaillage

Carte 3 : Infrastructure sanitaire de la commune de Sibi, 2017



Source : IGB, 2017

2.3. Le secteur de l'eau potable

En ce qui concerne le secteur de l'eau, la Commune de Sibi compte trente-cinq (35) forages fonctionnels, un (1) AEPS fonctionnel avec 6 bornes fontaines et 40 branchements privés à cet AEPS. Pour une population totale estimée en 2017 à 18 989 habitants, ceci donne un ratio de 64 forages, soit un déficit de 29 forages. Néanmoins, une analyse de l'accès par village montre des disparités comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau 5 : situation des infrastructures d'eau potable dans la commune

Villages	Pop 2017	Forage Fonctionnelle	AEPS fonctionnel	Nb d'hts/FF	Nb de F requis	Ecart forages	Nb d'hts par AEPS	Nb de FNF	Nb Total de forage	Taux de non fonctionnalité (%)
Ballao	1 257	4		314	5	-1		0	4	0,0
Bitiako	1 874	3		625	6	-3		2	5	40,0
Boromissi	1 413	3		471	5	-2		1	4	25,0
Kalembouly	1 871	3		624	6	-3		3	6	50,0
Sécaco	4 298	6		716	14	-8		1	7	14,29
Sorobouly	1 468	6		245	5	1		0	6	0,00
Souho	993	3		331	4	-1		1	4	25,00
Sibi (chef-lieu)	5 815	7	1	831	19	-12	5 815	5	12	41,67
Total	18 989	35	1	543	63	-29		13	48	

Source : Responsables communaux en charge de l'eau potable de Sibi, septembre 2017

Au regard du tableau, et en se référant à la norme de 300 habitants/forage, l'on constate que seul le village de Sorobouly est pourvu en nombre de forage suffisant. Les autres villages de la commune sont en déficit excepté le chef-lieu (Sibi) où l'existence d'un AEPA doté de six (6) bornes fontaines et de 40 branchements privés rend l'accès à l'eau potable effective dans cette localité. Il est nécessaire que la commune envisage, au cours des cinq (05) prochaines années, la réalisation de point d'eaux supplémentaires en tenant compte des normes et des disparités existantes.

2.4. Le secteur de l'assainissement

L'assainissement concerne essentiellement la gestion des déchets solides (ordures ménagères...), des déchets liquides (eaux usées et excréta...) et l'évacuation des eaux pluviales. On dénombre dans la commune 1202 latrines familiales en 2017 pour une population de 18 989 habitants, soit une latrine pour 16 habitants. La norme d'une latrine pour 10 habitants, n'est pas ainsi respectée dans la commune. Il existe des ménages qui ne disposent d'aucune latrine et des ménages de plus de 10 personnes qui ne disposent que d'une latrine familiale. Ces latrines sont des latrines VIP une fosse ou encore des latrines sanplat améliorés. Le tableau suivant présente la répartition du nombre de latrines familiales par village.

Tableau 6 : Infrastructures d'assainissement

village	Nombre d'habitants	Nombre de latrine familiale	Nb d'hts /latrine	Norme	Nb de latrine requis	Ecart
Ballao	1 257	172	7	10	126	46
Bitiako	1 874	105	18	10	187	-82
Boromissi	1 413	91	16	10	141	-50
Kalembouly	1 871	109	17	10	187	-78
Sécaco	4 298	107	40	10	430	-323
Sorobouly	1 468	35	42	10	147	-112
Souho	993	63	16	10	99	-36
Siby	5 815	520	11	10	582	-62
Total	18989	1202	16	10	1899	-697

Source : Responsables communaux en charge de l'assainissement de Sibi, septembre 2017

De ce tableau, on constate que le village de Ballao est l'unique localité où la norme de 10 personnes au plus par latrine familiale est respectée. La situation est plus préoccupante dans les villages de Sorobouly et Sécaco où l'on dénombre plus de 40 personnes pour une latrine familiale.

En ce qui concerne la gestion des excréta, le mode de gestion dans la commune est la relocalisation. Cela signifie que lorsqu'une latrine est pleine, elle est aussitôt refermée et une nouvelle est construite sur un autre site. La latrine refermée, l'est pour une période variant de 6 à 24 mois, période au terme de laquelle, les excréta se transforment en fumure organique et réutilisés dans les exploitations agricoles.

Il existe également dans la commune, des latrines institutionnelles (services, centres de santé, écoles...) au nombre de 19 et des latrines publiques au nombre de 11, tous à Sibi (chef-lieu).

Au niveau des déchets solides (ordures ménagères notamment), aucun bac à ordures n'existe dans la commune. Au sein des concessions, les ordures sont, soit déversées dans la nature comme les eaux usées, soit dans des fosses fumières dans la perspective de faire de la fumure organique pour les champs. Le nombre de bacs à ordures est insuffisant dans la commune.

Aucune association ou structure de collecte, de traitement ou de gestion des déchets quelque soient leur nature n'existe dans la commune. Les ordures et les eaux usées déversées à proximité des concessions deviennent des sources probables d'infections et donc de maladies comme le paludisme.

Enfin, la commune de Sibi ne possède pas de canalisation (caniveaux) et les eaux pluviales empruntent les ravins pour rejoindre le fleuve Mouhoun, accentuant ainsi l'érosion hydrique.

Les partenaires de la commune dans le domaine de l'assainissement, sont l'Etat à travers la direction régionale de l'eau et de l'assainissement et Water-Aid.

Les contraintes liées à l'assainissement dans la commune sont :

- insuffisance du nombre de latrines familiales
- absence de bacs à ordures
- absence de système de canalisation des eaux pluviales et des eaux usées
- absence d'associations ou de structures pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères.

Les solutions envisageables pour résoudre ces contraintes sont :

- sensibilisation des ménages à la réalisation de latrines familiales
- mise à disposition de la population de bacs à ordures
- réalisation de canalisation des eaux pluviales et des eaux usées au chef-lieu de la commune
- mise en place d'une structure pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères

2.5. Les secteurs de sports, culture et loisirs

Le sport et loisirs dans la commune de Sibi sont peu développés. Les infrastructures sportives et de loisirs sont insuffisants. Il existe néanmoins dans chaque village un centre populaire de loisirs (CPL) non équipé et construit en banco.

Les activités sportives et de loisirs sont les matchs de football et les réjouissances populaires. Le football constitue la principale activité sportive. Une compétition annuelle de Football est organisée par la mairie au premier semestre de l'année et oppose les huit (08) équipes des différents villages. En outre, des tournois « Maracaña » sont organisés par les ressortissants de la commune.

La commune dispose d'une équipe communale constituée des joueurs des différents villages. Elle participe à plusieurs compétitions provinciale et régionale. Le sport est essentiellement une activité masculine.

Les activités culturelles dans la commune de Sibi se résument essentiellement au Festival des Rites et Masques du Son (FERIMASSON) qui n'a pu se tenir ces dernières années pour cause de financement.

Le domaine des sports, loisirs et cultures est contraint par :

- le manque de terrain communal pour le sport
- l'insuffisance de la formation des arbitres et du comité de gestion des compétitions
- l'absence d'une maison de jeunes et des femmes,
- l'absence d'une véritable salle de spectacle.
- l'insuffisance de matériels de sports
- l'insuffisance de la promotion des activités culturelles

Les actions suivantes peuvent être envisagées :

- la réalisation d'un plateau de sports communal
- le renforcement de la capacité des arbitres et du comité de gestion des compétitions par des formations
- la réalisation d'une maison de jeunes
- la réalisation d'une maison des femmes
- la construction d'une salle de spectacle.
- la dotation des équipes en matériels sportifs notamment de football
- la promotion des activités culturelles

III. Etat des secteurs de production⁷

3.1. Agriculture et culture maraichère

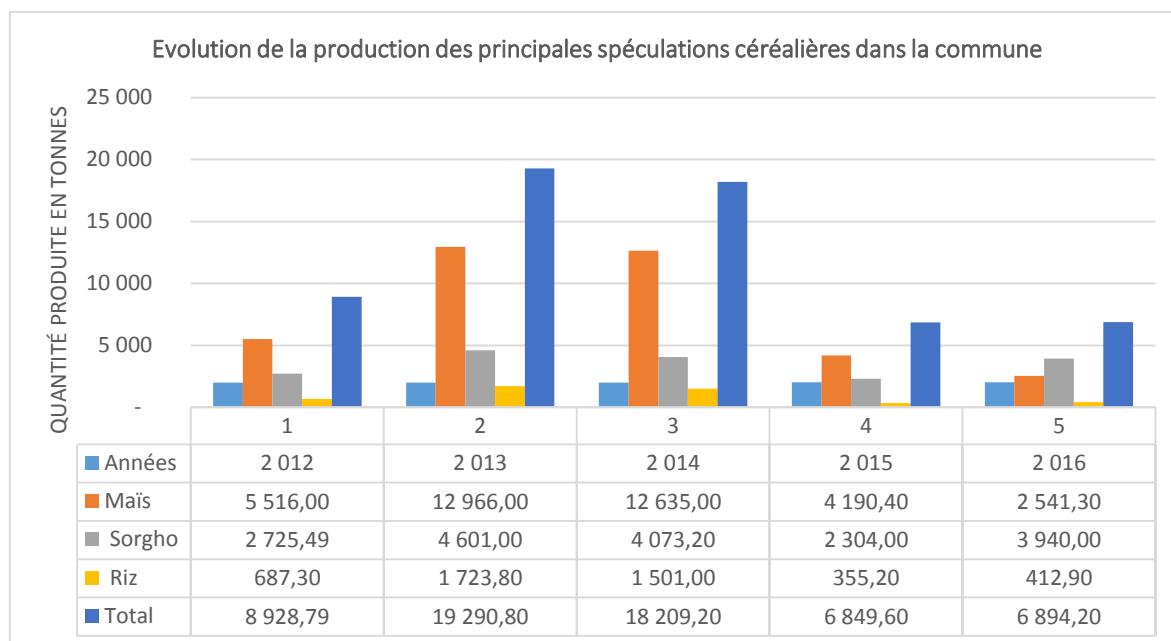
3.1.1. Agriculture et sécurité alimentaire

La Commune de Sibi fait partie d'une région réputée être l'une des grandes zones de production agricole tant sur le plan quantitatif que qualitatif. La production est essentiellement centrée sur les céréales, les cultures de rente et le maraîchage.

Concernant les céréales, les statistiques fournies par le service de l'agriculture se présentent ainsi dans le graphique ci-dessous :

⁷ Les actions à mener au niveau des secteurs de production contribueront à l'atteinte des effets de l'axe 3 du PNDES

Graphique 3 : Evolution des principales productions céréalières, commune de Sibi



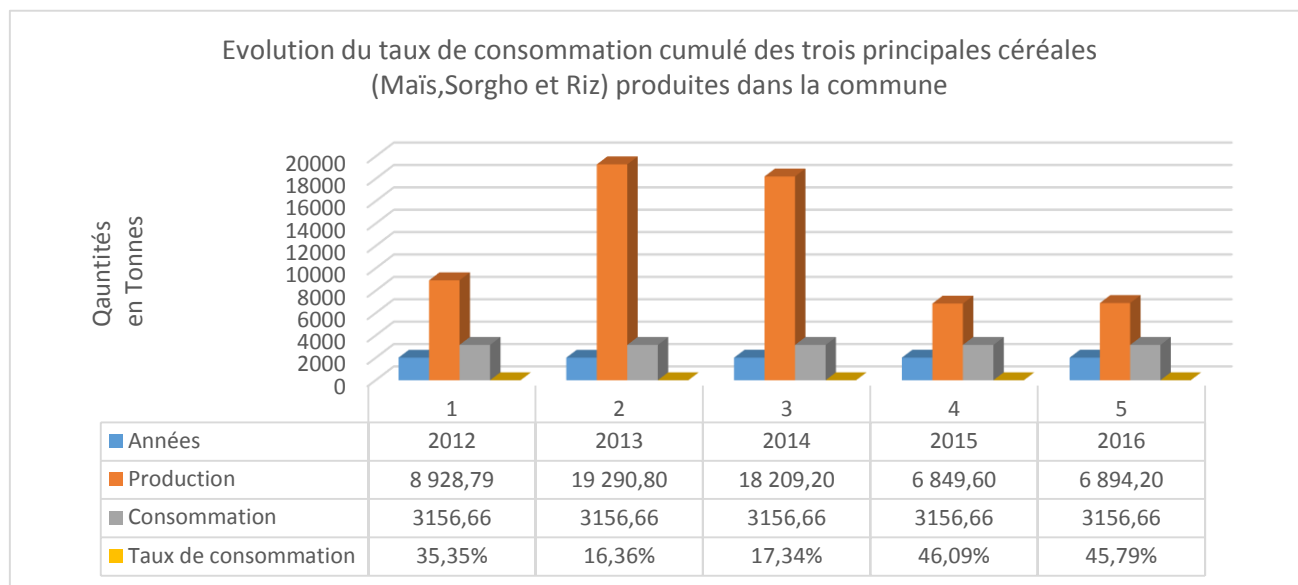
Source : ZATA de Sibi, 2017

Au regard du graphique, de 2012 à 2016, on note une fluctuation de la production céréalière cumulée (Maïs, Sorgho et Riz) dans la commune. En effet, dans la période, la production céréalière a baissé au taux de croissance annuel de (-5,04 %). Ce taux négatif traduit la tendance à la baisse de cette production. Cette tendance globale est également observée au niveau du maïs (-14,36%) et du riz (-9,69%). Contrairement à ces spéculations, la production de sorgho à une légère tendance à la hausse (+7,65%) sur la période d'observation.

Les facteurs explicatifs en sont la variation de la pluviométrie, les techniques culturales traditionnelles et la faible maîtrise de l'eau.

Le graphique ci-après présente les quantités cumulées produites et consommées de ces spéculations (Maïs, Sorgho, Riz) dans la commune ces cinq (5) dernières années.

Graphique 4 Evolution de la consommation des principales céréales, Commune de Sibi



Source : ZATA de Sibi, septembre 2017

Du graphique, on constate que de 2012 à 2016, la population de Sibi consomme moins de la moitié de sa production céréalière.

Des entretiens menés auprès des responsables agricoles de la commune, cette situation n'augure d'aucune autosuffisance alimentaire. En effet, les agriculteurs s'attèlent dès les premières récoltes à la vente de leurs productions sans constituer un stock alimentaire suffisant pour l'année bien que les céréales constituent leur aliment de base. Ainsi, la majeure partie de la production est vendue pour satisfaire aux besoins matériels (achat d'habillement, constructions, achat d'engins roulants ...)

Après le premier trimestre de l'année, s'installe progressivement la période d'insécurité alimentaire pour la plupart (90 %) ⁸ des ménages dont la production excédait les besoins à la récolte. Pour pallier à cette situation, les vendeurs d'autrefois deviennent les acheteurs pour satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles. Les trois (3) repas ⁹ quotidiens sont néanmoins assurés par la majorité des ménages de Sibi le long de l'année. Toutefois, cette alimentation demeure déséquilibrée car constituée essentiellement d'aliments énergétiques.

⁸ Source : ZATA commune de Sibi, 2017

⁹ Président de la commission Ad hoc et ZATA Sibi, 2017

Les aliments de protection (fruits) et les protéines animales manquent. Bien que ces aliments (produits de l'élevage...) existent dans la commune, ils sont destinés à la vente ou à des cérémonies et des évènements sociaux.

En outre, la population de Sibi s'adonne à la culture de spéculations de rente notamment le coton et dans une moindre mesure le sésame. Les cinq dernières années, la production cotonnière cumulée de la commune a atteint 12 119,01 tonnes soit une moyenne annuelle de 2 423,8 tonnes. La production de sésame, elle, s'est établie en moyenne à 265,62 tonnes par an de 2012 à 2016.

La principale motivation à la production du coton est l'octroi par la SOFITEX de crédit de campagne (semences, engrais, herbicides...) aux groupements de producteurs de coton (GPC). L'incitation à la production de sésame est essentiellement le niveau élevé de son prix de vente. Cela permet aux producteurs de sésame d'améliorer leurs revenus.

Par ailleurs, la base de la production agricole est menacée dans la commune tout comme les productions elles-mêmes. Des entretiens réalisés auprès des personnes ressources, les terres autrefois fertiles sont en dégradation permanente du fait de l'usage excessif de l'engrais chimique. Aussi, la pratique des feux de brousse dans la commune affecte non seulement les sols mais également les spéculations agricoles. Ces dernières sont également menacées par le mode extensif de l'élevage pratiqué dans la commune, source de conflits entre agriculteurs et éleveurs et par des attaques de chenilles généralement rare mais plus accrues cette année 2017.

Dans le domaine agricole, la commune dispose de nombreux partenaires pour l'appuyer. Il s'agit notamment du PAPSA, du P1P2RS et du PACOF/GRN.

Les contraintes du secteur agricole dans la commune se résument ainsi :

- la faible mécanisation de l'agriculture
- le mode extensif de l'élevage
- l'existence de conflits entre agriculteurs et éleveurs
- l'usage excessif de l'engrais chimique
- la non constitution de stock alimentaire suffisant pour les ménages
- le régime alimentaire déséquilibré des ménages
- l'insuffisance de basfonds aménagés
- les attaques des cultures par les chenilles

Les actions envisageables du secteur agricole de la commune sont :

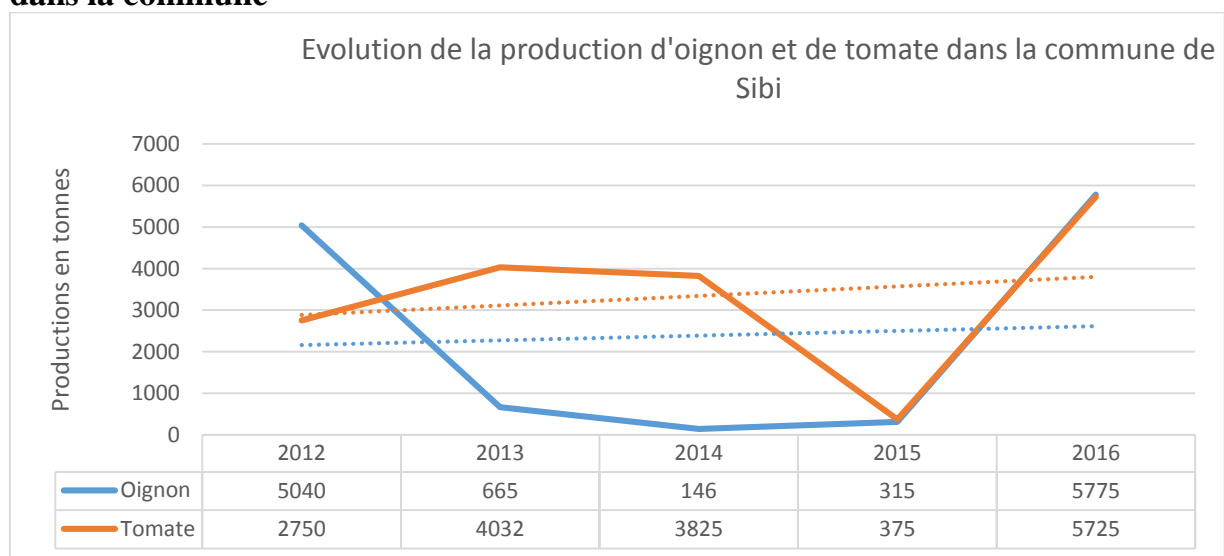
- l'amélioration de la mécanisation de l'agriculture
- l'adoption d'un mode semi-intensif de l'élevage
- la production et l'usage de la fumure organique
- la constitution de stock alimentaire suffisant pour les ménages
- l'aménagement des basfonds existants
- la sensibilisation à l'adoption par les ménages d'un régime alimentaire équilibré
- la lutte contre les attaques des cultures par les chenilles par des produits adéquats

3.1.2. Culture maraîchère

Les principales spéculations produites dans la commune sont l'oignon et la tomate et dans une moindre mesure l'aubergine et le chou.

L'évolution des quantités produites d'oignons et de tomates dans la commune se présente ainsi dans le graphique ci-dessous :

Graphique 5 : Evolution production des principales productions maraîchères dans la commune



Source : ZATA de Sibi , 2017

Avec une quantité produite moyenne de 3 341 tonne/An, la tomate est le premier produit maraîcher de la commune de Sibi. En dépit des fluctuations de la quantité produite de 2012 à 2016, la production de tomate s'est accrue au taux de croissance annuel moyen de 15,75% l'an. Cette spéculation est suivie de l'oignon dont la production totale ces cinq dernières années a atteint 11 941 tonnes soit une moyenne annuelle de 2 388 tonnes. Comme la tomate, la production d'oignon a varié substantiellement sur la période d'observation. Elle présente néanmoins un TCAM positif (+2,76%) bien qu'étant inférieur à celui de la tomate.

La culture maraîchère est menacée par le mode extensif d'élevage pratiqué dans la commune mais aussi par des pathologies qui détruisent les spéculations (oignon, tomates...). Les moyens habituels utilisés pour minimiser l'impact de la divagation des animaux sur la production maraîchère est la clôture à base de bois. Ces dernières années, le bois devient rare dans la commune. Cela limite la réalisation des clôtures et accentue les risques de conflits entre maraîchers et éleveurs.

A la production, l'offre de produits maraîchers excède la demande. Les difficultés liées, à la non maîtrise de la conservation notamment de l'oignon et de la tomate conduit les producteurs à vendre leurs productions à de bas prix sur le marché communal et à Boromo.

Les partenaires de la commune pour la promotion de la maraîche culture son :

- le PROFIL pour la culture d'oignons, (semences, engrais pompe à pédales et produits) (en 2012)
- le PAFASP pour la formation des maraîchers en 2009

Les difficultés de la maraîcher culture sont essentiellement :

- l'insuffisance de bas-fonds aménagés ;
- le faible accès aux intrants de la culture maraîchère (semences, engrais, pesticides.) ;
- la non subvention des semences de la culture maraîchère ;
- le manque de formation des maraîchers ;
- le tarissement précoce des puits maraîchers ;
- les problèmes de conservation de la production maraîchère ;
- le mode extensif de l'élevage.

Les actions envisageables sont :

- l'aménagement des bas-fonds existants (5% de la superficie communale soit 1390,67 ha)
- la commercialisation des intrants de la maraiche culture (semences, engrais, pesticides.) au niveau de la commune
- la subvention des semences de la maraiche culture
- la formation des maraichers
- le renforcement de capacité des maraichers sur la conservation de la production maraichère
- l'adoption d'un mode semi intensif de l'élevage par les éleveurs
- la création de puits maraichers modernes

3.2. La production animale et halieutique

3.2.1. La production animale

L'élevage est la seconde activité de production et est l'occupation d'environ 95% de la population.

Le graphique ci-après présente l'évolution de la production animale de 2012 à 2016 dans la commune.

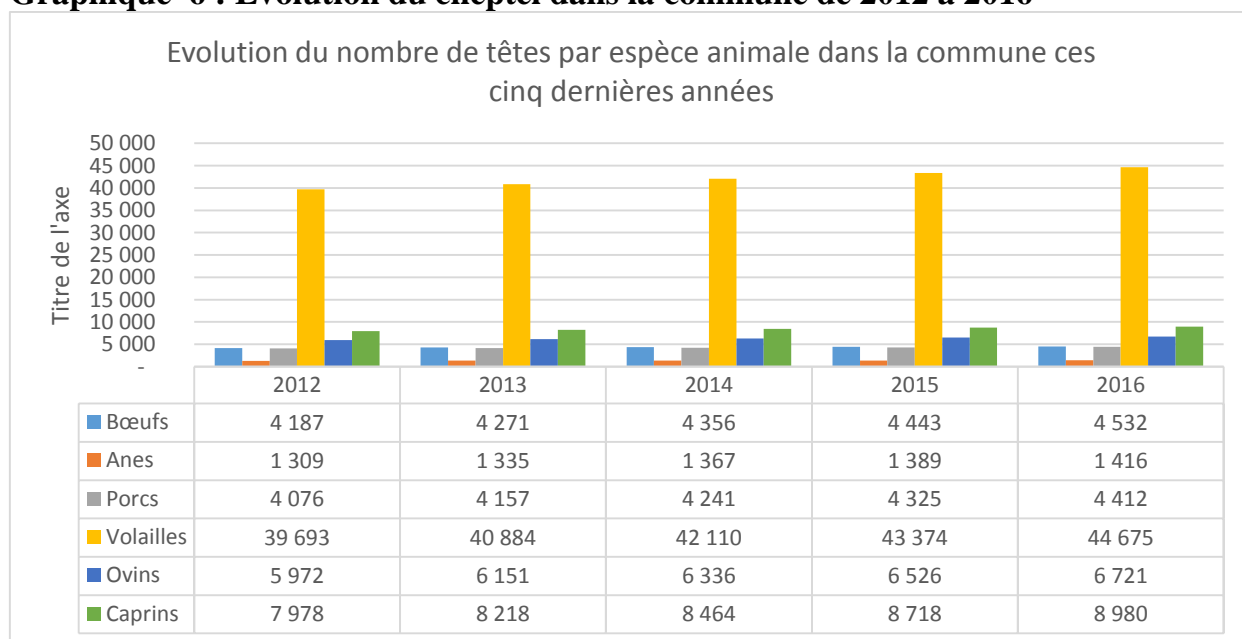
A partir du graphique n°6 ci-dessous, on note une évolution globale du nombre de têtes d'animaux dans la commune dominée en terme d'effectifs les volailles et les caprins. Ces cinq dernières années, l'effectif cumulé des espèces animales élevées est passé de 63 215 en 2012 à 70 736 en 2016, soit un taux de croissance annuel moyen de 2,27%. Ce taux masque cependant des disparités d'une espèce animale à l'autre. En effet, le nombre de têtes d'ovins, de caprins et de volailles ont enregistré le plus fort taux de croissance annuel moyen (+2,39%). Les bovins et les porcins enregistrent un TCAM de (+1,60%). Enfin l'effectif des asins a le plus faible taux de croissance (+1,58%).

Les principaux produits de l'élevage commercialisés sont par ordre d'importance les ovins (1 010 têtes vendues sur 2 283 têtes produites de 2012 à 2016) soit un taux de 44,24%, les bovins (106 /960 têtes produites) soit 11,04% et les caprins

(209/6950 têtes produites) soit 3,01%. Ces produits sont destinés à des marchés hors de la commune. En effet, les ovins et caprins sont principalement vendus à Bobo-Dioulasso et les bovins sont commercialisés en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Nigéria.

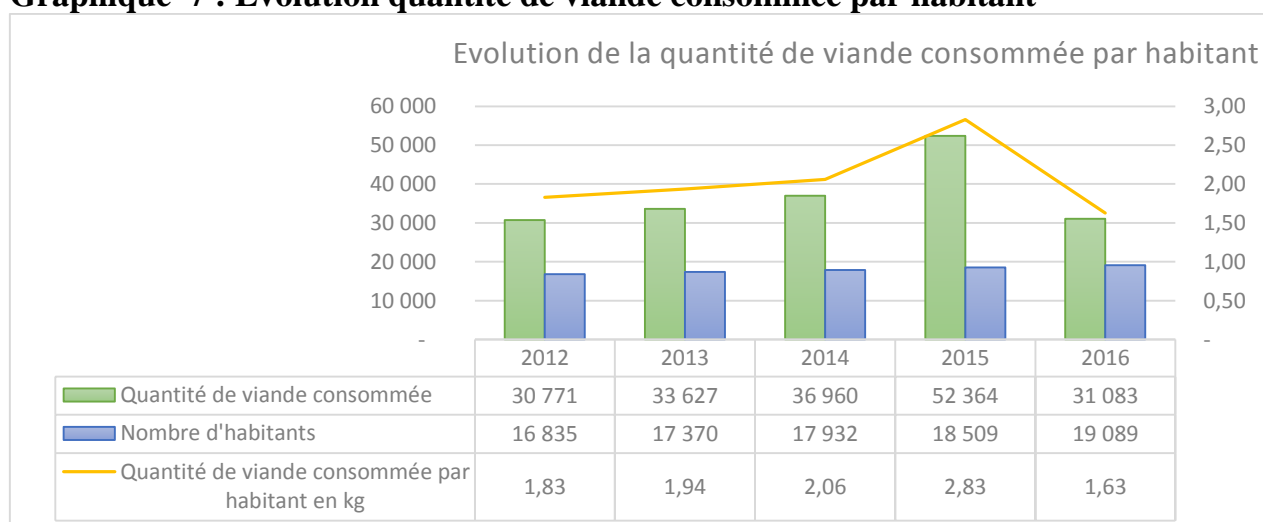
Quant à la consommation de viande issue de l'élevage dans la commune, elle est illustrée par le graphique ci-après.

Graphique 6 : Evolution du cheptel dans la commune de 2012 à 2016



Source : ZATE de Sibi, septembre 2017

Graphique 7 : Evolution quantité de viande consommée par habitant



Source : ZATE de Sibi, septembre 2017

Selon le graphique n°7, chaque habitant de Sibi a consommé moins de 3 Kg de viande par an de 2012 à 2016. Cette quantité est inférieure à la norme de 12 kg de viande /personne/an¹⁰ traduisant un apport énergétique de 55 Calories/personne/jour. Cela traduit la faiblesse de la consommation de la viande dans l'alimentation des habitants de Sibi. En outre, l'évolution de la quantité de viande en dépit de sa faiblesse croît au TCAM de (-2, 28%). Cela traduit la baisse de la quantité de viande consommée par an par les habitants de Sibi.

Il importe de préciser que dans la commune de Sibi le nombre d'animaux vendu et consommé demeure substantiellement inférieur à la production. Ainsi en 2016, sur une production de 4 532 têtes de bovins, 106 ont été consommées et 12 vendues soit 2,60 % de la production absorbée par la consommation et la commercialisation 97,40% de la production bovine de 2016 demeure dans la commune pour y constituer le cheptel. Certains de ces animaux sont également utilisés dans l'agriculture à travers la culture attelée adoptée par la quasi-totalité des agriculteurs.

En ce qui concerne les infrastructures, la commune dispose de quatre (4) parcs de vaccinations toutes fonctionnels localisés à Sorobouli, Sécaco, Balao et Kalembouly, deux (2) puits pastoraux fonctionnels à Boromissi et Sorobouly, un (1) aire d'abattage dans le village de Sibi, chef-lieu de la commune. En revanche, la commune ne dispose ni d'aire de pâture, ni de piste à bétail, ni de magasins de stockage d'aliments pour bétail, ni de marché à bétail, ni de quai d'embarquement.

Les pathologies animales existantes sont la pasteurellose, les trypanosomoses, la fièvre aphteuse et les dermatoses.

Les principales menaces du secteur de l'élevage à Sibi sont la récurrence des conflits agriculteurs éleveurs, le vol de bétail, la pollution de l'environnement par les déchets plastiques, l'émergence de vétérinaires clandestins et non qualifiés.

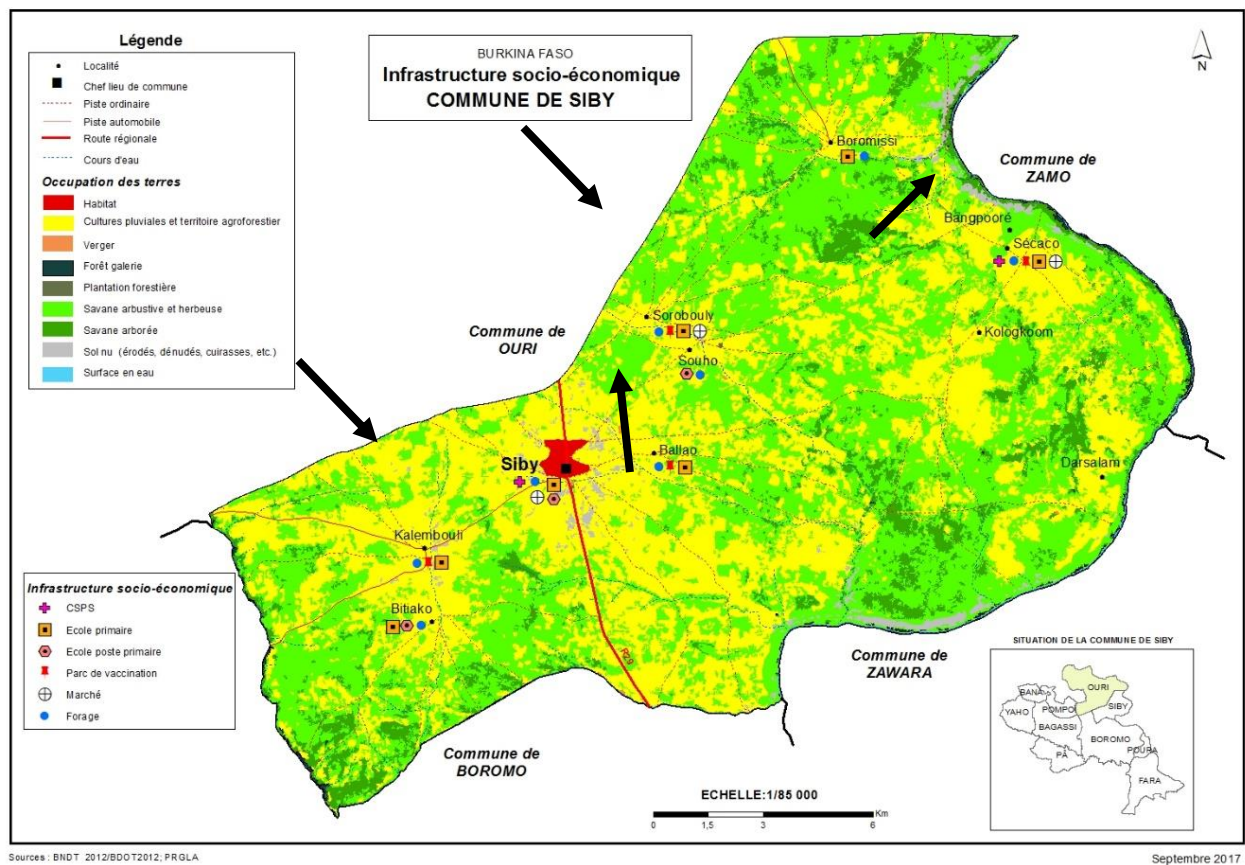
De nombreux partenaires appuie la commune dans le domaine de l'élevage comme : PACOF/GRN, PAPSA, EBA/FEM, PIF, etc.

¹⁰ Normes de consommation des principaux produits alimentaires dans les pays du cilss

Les contraintes de l'élevage sont : le mode extensif de l'élevage, l'insuffisance des infrastructures pastorales (puits, parcs à vaccination, marché à bétail...), l'absence de piste à bétail dans la commune, l'insuffisance de l'aliment à bétail, l'existence de vétérinaires clandestins, etc.

Les actions envisagées dans le secteur des ressources animales de la commune : puits pastoraux et parcs de vaccination, piste à bétail, production locale d'aliments à bétail, lutte contre les vétérinaires clandestins, etc.

Carte 4 : Parcs de vaccination dans la commune



Source : IGB, 2017

3.2.2. La production halieutique

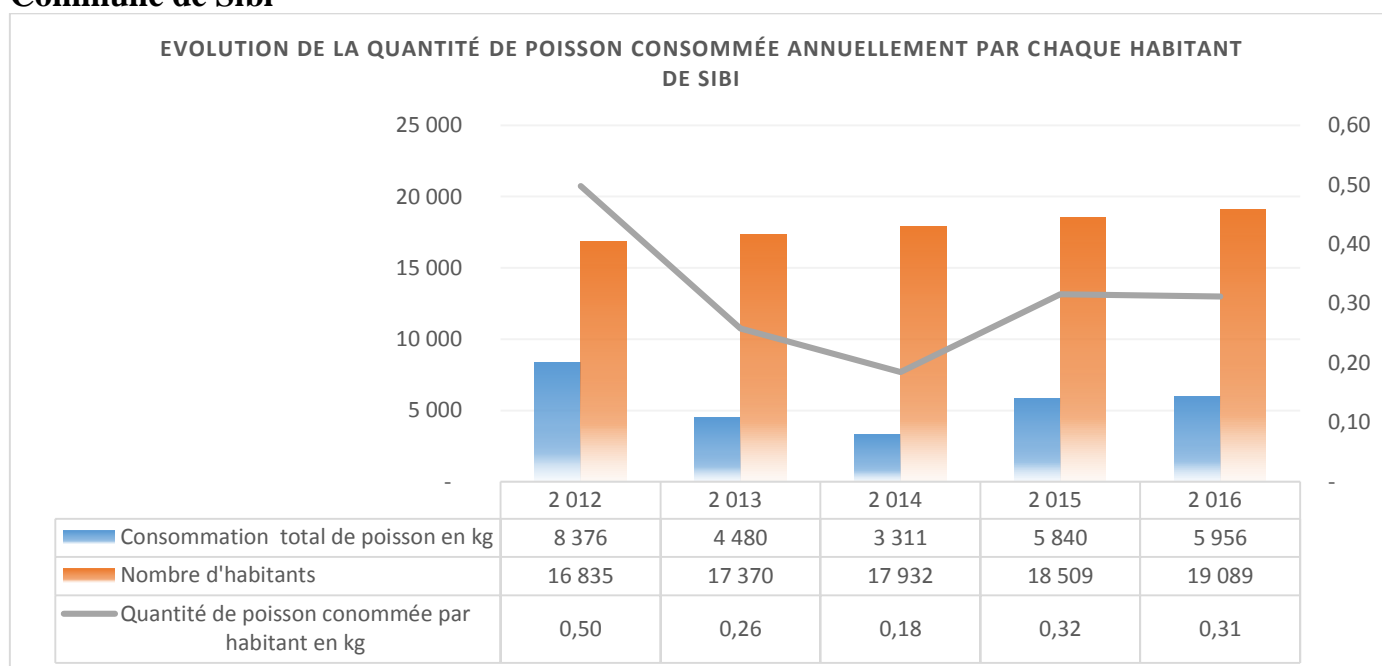
Le fleuve Mouhoun est la principale source de pêche dans la commune de Sibi. La pêche est pratiquée sur l'ensemble du territoire communal, mais elle est plus importante dans le village de Secaco où se trouve l'unique groupement de

pêcheurs de la commune qui compte 79 membres. Les ressources halieutiques de la commune sont les macharons, les capitaines, les carpes, les silures, les anguilles etc. On y rencontre également des crocodiles et des tortues.

La période propice pour la pêche dans la commune se situe en août-Septembre, durant laquelle la production mensuelle varie entre 800 et 1000 kg (1 tonne). Le reste de l'année, elle varie entre 100 et 300 kg par mois. Le prix de vente du kilogramme de poisson à Sécaco varie entre 600 et 1250 FCFA en fonction des espèces (macharons, carpes, capitaine). Ainsi, le revenu mensuel moyen d'un pêcheur fluctue en fonction de la quantité et de la saison de pêche. La production de poissons est écoulee à Boromo

La consommation locale de poisson reste faible, comme le montre la graphique 8, ci-dessous. Les divers produits de la pêche sont essentiellement écoulés dans la commune de Boromo et souvent à Ouagadougou.

Graphique 8 : Evolution de la consommation du poisson par hts et par an, Commune de Sibi



Source : ZATE de Sibi, septembre 2017

Les difficultés rencontrées dans le secteur de la pêche sont la faible qualité et l'insuffisance du matériel de pêche (filets, pirogues.) ; l'absence d'un site de pesée du poisson ; le manque de financement de la campagne de pêche.

Comme actions envisagées pour améliorer la performance de la pêche dans la commune, on note l'appui en matériel de pêche au groupement de pêcheurs et surtout la création d'un site pour la pesée des produits de pêche.

IV. Le commerce

Les principaux produits de commerce sont les produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL). A ces produits s'ajoutent les produits manufacturés et semi-manufacturés. L'activité commerciale dans la commune est polarisée autour du marché central de Sibi où on dénombre 62 boutiques entièrement occupées. Par ailleurs des marchés hebdomadaires rotatifs se tiennent dans les autres villages de la commune dont le plus important est celui de Secaco.

A partir de 2014, un COGES, composé de 8 membres (4 femmes et 4 hommes) a été mis en place par l'administration communale pour la gestion du marché de Sibi. Son rôle est de sensibiliser les acteurs du secteur sur le civisme fiscal et la salubrité au sein du marché.

Enfin, les relations commerciales les plus importantes de la commune de Sibi sont entretenues avec les communes de Boromo et Dédougou pour l'écoulement des produits mais aussi pour l'accès aux services financiers (banque, caisse populaire...).

L'une des principales difficultés dans le secteur du commerce constitue la mauvaise qualité de la R29 qui relie la commune aux centres de Boromo (à 15 km) et de Dédougou.

V. L'artisanat

L'association des artisans de sibi est la structure faitière des artisans de Sibi. Elle regroupe les acteurs de l'artisanat d'art (Poterie, Sculpture etc. ;) ceux de l'artisanat de production (les tisserands, les couturiers, les menuisiers...) et ceux de l'artisanat de service (la mécanique à eux roue, la soudure métallique ...). Ces acteurs demeurent tous dans le secteur informel.

Le principal problème des artisans de Sibi est le manque de financement de leurs activités.

VI. La chasse

Les formations végétales servent de gîte à une faune assez riche mais menacée. Elle est constituée en grande partie de petits gibiers (lièvres, singes, rats voleurs, écureuils, tourterelles...). Le gros gibier, très rare, est formé essentiellement de l'antilope, de la biche, de quelques troupes d'hippopotames et de l'éléphant (espèce intégralement protégée) ...

VII. Tourisme et hôtellerie

L'activité de la restauration n'est pas assez développée dans la commune. Il n'existe qu'un seul véritable restaurant permanent qui assure les prestations de service lors des différentes cérémonies. De petits restaurants hebdomadaires existent également les jours du marché. Le marché de la restauration connaît un essor avec l'orpaillage qui accroît la demande en nourriture

En termes d'infrastructures hôtelières, la commune ne dispose d'aucun centre d'hébergement. Les demandes sont alors toutes orientées vers la commune de Boromo et constituent ainsi des pertes de recettes pour la commune.

La commune dispose d'un potentiel de site culturel traditionnel susceptible d'être valorisé sur le plan touristique. On note : une mare aux caïmans à Sibi, des masques de cérémonie dans six (6) villages, des hauts fourneaux à Sécaco, des grottes sacrées (Tchéké) à Boromissi et des troupes de danses traditionnelles à Boromissi et à Bitiako, etc.

Cette richesse en termes de biodiversité pourrait faire l'objet de conservation à travers l'élaboration de chartes foncières et de projet de réhabilitation et de protection.

Les actions envisageables au niveau du secteur du tourisme et de l'hôtellerie sont la construction d'une auberge communale et surtout l'aménagement des sites culturels à valeurs touristiques

VIII. Mines, orpailages et Carrière

Sibi n'est pas une commune minière. En revanche, on note l'existence de deux sites d'orpillage dans le village de Secaco qui occupe environ les populations, les jeunes surtout, estimés à environ 5000 personnes. Comme partout ailleurs, l'orpillage, tel qu'il est pratiqué a des impacts négatifs sur l'environnement dont la dégradation du couvert végétal et la pollution chimique du sol, de l'eau, de l'air. Les impacts et les risques sur la santé de la population sont les maladies consécutives à la consommation de l'eau et des aliments pollués la multiplication des infections respiratoires aiguës dues principalement à la poussière et aux émanations découlant des réactions chimiques des produits utilisés, les blessures dues aux conflits entre orpilleurs et à la suite des éboulements et l'expansion des infections sexuellement transmissibles.

Par ailleurs, l'on note dans le secteur des carrières, deux (2) sites d'agrégats à Secaco et à Boromissi. Ce secteur qui contribue à la dégradation de l'environnement (destruction du couvert végétal et des sols) reste, cependant, peu rentable pour la commune. En effet, le taux d'imposition se fait par camion et par année. Le camion d'agrégats est imposé à 120 000 F CFA /an quel que soit le nombre de voyages et de volume (m³) prélevé.

Les actions envisagées au niveau du secteur des mines, orpailages et carrière sont la sensibilisation des orpilleurs sur l'impact négatif de l'orpillage sur la santé humaine ; la révision de la facturation de l'exploitation des agrégats pour plus de profit à la commune (par exemple, prix au volume (m³) transporté)

IX. Etat des secteurs de soutien à la production

9.1. Le transport et les infrastructures de transport

Les voies de communications sont constituées de la route régionale (RR 29) et des pistes rurales qui relient les différents villages au chef-lieu de la commune. Ces voies sont revêtues de latérite et non praticables pendant la saison des pluies du fait de l'érosion et de la dégradation des différents radiers. En outre, l'existence des bas-fonds exacerbe ce mauvais état des routes.

En plus de ces voies, la commune est traversée par la voie ferrée qui relie Ouagadougou à Abidjan. L'escale ferroviaire de Sibi fonctionne et l'embarquement de passagers est effectif vers les villes de Koudougou, de Bobo-Dioulasso, etc. ou vers la côte d'ivoire. Transport de marchandises (céréales, bétail...) n'est pas accepté à cette escale de train. Le train marchandise n'y fait pas escale comme auparavant. Cependant, cette station a perdu son dynamisme d'antan du fait de la baisse du nombre des escales.

Quatre (4) sociétés de transport desservent, par ailleurs, la commune de Sibi.

Les difficultés du secteur des transports sont notamment l'absence de gare routière, et l'insuffisance de l'entretien périodique des pistes rurales pour lesquelles il est nécessaire de trouver des solutions.

9.2. L'énergie

Les principales sources d'éclairage sont le réseau de la SONABEL et l'énergie solaire. Le bois de chauffe constitue la principale source d'énergie domestique. Le charbon de bois et les gaz butane sont également utilisés par quelques ménages.

Les difficultés d'accès à l'énergie sont entre autres :

- La faiblesse des revenus qui ne facilite pas l'accès aux équipements électriques.

- Manque de techniciens pour assurer les installations solaires et leur maintenance ;
- La rareté du bois de chauffe.

Les actions envisageables dans le secteur de l'énergie sont :

- La formation de jeunes de la commune à l'installation et à la maintenance de l'équipement d'énergie solaire ;
- La sensibilisation des ménages à l'utilisation de foyers améliorés.

9.3. Télécommunications et media

La télécommunication est assurée par les trois (3) réseaux de la téléphonie mobile que sont Telmob, Telecel et Orange. La qualité des services est bien appréciée au chef-lieu de la commune. Cependant, certains villages rencontrent des difficultés de connexion. La commune de Sibi ne dispose pas d'une radio locale mais la population a accès à la radio « Voix des Balé » de Dédougou, la radio de Poura et les radios de Boromo. La population a également accès à la télévision nationale.

9.4. Institutions financières et micro finance

Dans la commune de Sibi, il n'existe pas d'institution financière de proximité. La population a recours à celles installées dans la commune de Boromo, située à 15km.

9.5. La sécurité,

La commune de Sibi ne dispose pas de service de police municipale. La commune jouit d'un bon niveau de sécurité. Les cas d'infractions les plus fréquentes sont les vols (bétail, appareil cellulaire, etc.), les attaques à main armée (pas trop fréquentes, mais existent), les coups et blessures volontaires, les abus de confiance, les diffamations et injures, etc.

X. Les activités économiques locales

Dans la commune de Sibi, les populations s'adonnent essentiellement à l'agriculture, à l'élevage, au maraichage, aux produits forestiers non ligneux et à la pêche. Le développement de ces activités est fonction de plusieurs facteurs dont la base de production (sol, eau. Climat...) et la rentabilité (commercialisation ; demande potentielle...).

10.1. Economie Forestière

L'économie forestière dans la commune de Sibi s'articule autour de l'exploitation du bois et l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Ces produits sont fournis surtout par la forêt classée de Sorobouly, située sur la rive droite du fleuve Mouhoun entre la commune de Sibi et celle de Boromo. Elle regorge d'un important potentiel d'espèces forestières fournissant aux populations, le bois exploité sous forme de bois de feu, de perches, de fourches, de bois d'œuvre exploité surtout par les hommes. Elle fournit également divers produits forestiers non ligneux (PFNL) : feuilles de baobab, pain de singe, feuilles de moringa, fruits et feuilles de tamariniers, graine de l'Acacia macrostachya (zamnéné), amandes de karité et graines de néré, la liane goïne, le prunier sauvage, le miel, etc. Les produits forestiers non ligneux sont exploités et valorisés surtout par les femmes organisées en une dizaine d'associations : Benkadi, Laafi-la-boom, groupement des femmes de Kenketé, etc.

10.2. Filières porteuses de l'agriculture et du maraichage

10.2.1. Le sésame.

La production moyenne du sésame dans la commune de Sibi de 2012 à 2016 est estimée à 265,62t. En 2014 la production a été de 105t procurant ainsi à

l'économie communale entre 47 2500 00 FCFA à 105 000 000 FCFA. Intervenant dans l'économie nationale comme 3e produit d'exportation, le sésame représente un potentiel économique local énorme qui nécessite l'accompagnement de la commune de Sibi.

10.2.2. Le niébé

Les cinq dernières années, la production moyenne de niébé a été de 326,04 tonnes par an dans la commune de Sibi, soit un apport économique à la commune de l'ordre de 114 114 000 FCFA. Un produit fortement demandé tant pour les graines que les fanes par divers consommateurs (ménages, éleveurs, restaurateurs, cantines scolaires, transformateurs et exportateurs, etc.) pour ses valeurs nutritionnelles exceptionnelles.

10.2.3. L'oignon

Selon le service d'agriculture de la commune de Sibi, la production d'oignon dans la commune a été en moyenne de 2 199,93 t de 2012 à 2013. Pour un prix de vente de 150 FCFA/kg (pouvant atteindre 750 FCFA/kg en période de pénurie), le revenu brut pour la commune chiffre à environ 329 989 500 FCFA pendant cette période.

10.2.4. Le Manioc

La production de manioc ne demande pas une expertise exceptionnelle. La bouture de manioc se développe rapidement dans les conditions agro climatique de la boucle du Mouhoun et le plant est assez résistant. La variété V5 est actuellement produite en raison de ses qualités pour la transformation. Le manioc est produit aussi bien en culture pluviale qu'en culture irriguée. Il faut 10 000 boutures par hectare et l'unité de bouture coûte 10 F soit 100 000 FCFA Le

manioc atteint 50 tonnes par hectare. Le prix au producteur varie entre 15 F et de 75F/kg. Au prix le plus bas, le producteur obtient 750 000 FCFA/11ha soit un bénéfice net de 650 000 FCFA/ha. Cette spéculation est actuellement importée du Ghana et de la Côte d'Ivoire pour combler une forte demande de transformation au Burkina.

10.2.5. Le Fonio

Le fonio a un rendement estimé entre 1500 kg et 2 000kg (Variété CVF 109) par hectare. Selon l'ONG Afrique verte, la recette de cette spéculation est comprise entre 660 000F et 1 420 000F par hectare. Ce qui représente un potentiel de rentabilisation énorme.

10.2.6. Le Soja

Le soja peut atteindre un rendement de 1160 kg/ha. Les dépenses (semences, engrais, herbicides, main d'œuvre...) à l'hectare sont estimées à 84 000 FCFA. Sur la base d'un prix d'achat du soja à 145 F le kilo, l'hectare produit un prix de vente total de 168 200 FCFA. Ainsi le bénéfice net à l'hectare est de 84 200 FCFA

10.3. Les filières porteuses au niveau des ressources animales et halieutiques

10.3.1. La volaille locale améliorée (Système semi-intensif)

L'élevage de la volaille dans la commune de Sibi repose pour le moment sur une aviculture traditionnelle de production à base d'espèces locales et d'habitats précaires. Au regard de la forte demande en volaille des grandes villes du pays, la commune de Sibi, accompagner les producteurs, en particuliers les jeunes et les femmes, dans le développement du système semi intensif avec les poulets locaux permet de produire mieux et de vendre plus. Ainsi, avec une unité de

¹¹ Source : Mapping (cartographie) des filières porteuses dans la région de la Boucle du Mouhoun

base de 10 poules-mères, le bénéfice net peut se chiffrer à 256 500¹² FCFA l'an au promoteur, au lieu de 71 000 FCFA de bénéfice avec le même nombre de poules.

10.3.2. Les petits ruminants (Moutons, Chèvres)

La demande demeure forte (restaurants, exportateurs, fêtes traditionnels, tabaski...) pour ces produits d'élevage (Moutons, chèvres) dans la commune de Sibi. Cela est une opportunité économique pour la population. Le passage au mode semi-intensif de la production des petits ruminants en améliorera certainement la rentabilité.

10.3.3. Le poisson

Seconde pêcherie de la région¹³, le Mouhoun et ses affluents possèdent un potentiel de 800 tonnes de poisson par an. Cette pêcherie offre de bonnes perspectives pour les habitants de la commune notamment ceux du village de sécaco. Les pêcheries du Mouhoun (le Mouhoun et ses affluents) occupent une superficie totale de 7 960 ha. Celles du Sourou s'étalent sur près de 10 000 ha et un potentiel minimum de 1 300 tonne/an

Tableau 1: Caractéristiques des pêcheries de la Boucle du Mouhoun

	Surface minimum (ha)	Volume maximum (1.000 m3)	Potentiel (tonne/an)
Mouhoun et ses affluents	7 960	n d	800
Vallée du Sourou	10 000	370.000	500-1.000
Total	17960	-	1300-1800

Source : Mapping (cartographie) des filières Porteuses dans la région de la Boucle du Mouhoun

¹² Mapping (cartographie) des filières Porteuses dans la région de la Boucle du Mouhoun

¹³ Mapping (cartographie) des filières Porteuses dans la région de la Boucle du mouhoun

XI. Administration et gouvernance locale

11.1. Principales caractéristiques des conseillers municipaux

Le conseil municipal de Sibi compte 20 conseillers issus du Mouvement du Peuple pour le Progrès (avec 18 conseillers) et du Congrès pour la Démocratie et le Progrès (avec 02 conseillers). Les conseillers de ces deux formations politiques travaillent en bonne intelligence pour le développement de la commune.

Le conseil compte 4 femmes sur les 20 conseillers, soit un taux de 20%. Elles participent activement aux sessions du conseil municipal.

La situation de l'ensemble des conseillers en termes de niveau d'instruction se présente ainsi qu'il suit :

- 10% ont un niveau supérieur ;
- 40% ont un niveau secondaire ;
- 30% ont un niveau primaire ;
- 15% sont alphabétisés ;
- 5% sont sans niveau d'instruction ou sont analphabètes.

Au regard de ces chiffres, on peut dire que le Conseil dispose d'une masse critique de conseillers ayant un niveau suffisant pour comprendre et débattre des questions de développement.

11.2. Organisation et fonctionnement du conseil municipal

Le conseil municipal est organisé en deux (2) organes : un organe délibérant (conseil municipal) et un organe exécutif (Maire et ses 2 Adjoints). Outre les 2 organes, le conseil municipal est organisé en quatre (4) commissions spécialisées :

- ✓ la Commission des Affaires Générales, Sociales et Culturelles (CAGSC) ;
- ✓ la Commission Environnement et Développement Local (CEDL) ;

- ✓ la Commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF) ;
- ✓ et la Commission Aménagement du Territoire et Gestion Foncière (CATGF).

Ces quatre (04) commissions sont fonctionnelles et se réunissent à Sibi en fonction des besoins des thématiques. Les membres des différentes commissions représentent la commune lors des rencontres (ateliers) thématiques et rendent compte à la commune lors des sessions ordinaires.

Le constat général qui est fait est que certains acteurs pensent que leur participation au développement de la commune doit être payée. Il y a lieu que les responsables de commune apportent un éclairage et communique très sérieusement sur la situation devant les acteurs.

11.3. Organisation des sessions du conseil municipal

Le conseil municipal tient régulièrement ses sessions ordinaires en raison de 4 par an. C'est une tribune qui permet au conseil de prendre des décisions importantes sur la vie de la collectivité, de communiquer sur le niveau de mise en œuvre des décisions prises. Les sessions sont ouvertes à la population mais en général, c'est lors des sessions budgétaires que le Conseil invite les représentants des OSC qui participent et rendent compte à leur base.

11.4. Fonctionnement des cadres de concertation communale

Du point de vue règlementaire, il est prévu la tenue de quatre (04) sessions par an dans les collectivités territoriales. Ces cadres ont pour vocation d'être des espaces de dialogue entre les acteurs du développement rural décentralisé en vue de la recherche d'une synergie d'actions et d'harmonisation des interventions pour un impact plus grand sur le développement des collectivités territoriales » ;(DECRET N°2009-838/PRES/PM/MEF/MATD du 18 décembre 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement de cadres de concertation pour le développement rural décentralisé).

La commune de Sibi n'arrive pas à tenir régulièrement ces cadres de concertation (aucune session n'est encore tenue en 2017). Le manque de ressource financière constitue la raison importante évoquée pour ne pas pouvoir tenir ces cadres. En général, ils ne fonctionnent que sur sollicitation des partenaires techniques et financiers. Il se pose donc un problème d'appropriation de ces cadres, qui doivent être financés prioritairement sur ressources propres ; et préparer de sorte à ce que les échanges puissent aboutir à des solutions endogènes pour le développement local.

Vu l'importance de ces cadres pour le bon fonctionnement de la commune, les propositions suivantes peuvent être faites à la commune :

- dynamiser les cadres de concertation ;
- prévoir une ligne budgétaire pour leur fonctionnement.

11.5. L'organigramme de l'administration municipale

L'organigramme type de mairie de commune rurale adopté par le MATD comprend au total 08 services.

L'organigramme actuel de la mairie de Sibi comprend le conseil municipal et sept (7) services :

- le secrétariat général ;
- le secrétariat de la mairie
- le service de la comptabilité ;
- le service de l'état civil ;
- le service des affaires domaniales et foncières ;
- le service technique municipal ;
- le service de la régie des recettes.

En comparant cet organigramme avec celui de l'organigramme type des communes rurales, on constate que la commune de Sibi ne dispose pas du service des matières transférées. La non-fonctionnalité de ce service pose le problème de ressources humaines de qualité chargée de la conception et de l'exécution des grandes orientations de développement de la commune.

La proposition faite est qu'en entendant que la commune recrute du personnel pour ce service, qu'elle puisse se faire assister par les services techniques en présence dans la commune.

11.6. Fonctionnement du conseil municipal

11.6.1. Les moyens humains

L'administration communale est faiblement dotée en ressources humaines de qualité chargée de la conception et de l'exécution des grandes orientations de développement de la commune. En effet, la mairie compte 7 services et 9 agents : secrétariat général (1 agent) ; secrétariat de la mairie (1 agent) ; état civil (2 agents), comptabilité (1 agent), service domanial (2 agents), service technique municipal (2 agents).

Les caractéristiques du personnel en relation avec l'organigramme de la commune se présentent dans le tableau n°10 ci-dessous :

11.6.2. Les moyens de travail

De même, les moyens de travail, dont les agents de la commune ont besoins pour mener à bien leurs activités sont insuffisants comme l'indique le tableau n°11 ci-dessous.

Tableau 10: Personnel de la mairie de Sibi

Service	Fonctionnel	Profil requis	Niveau diplôme	Propositions
SG	Oui	Oui	BEPC, Adjoint administratif	
Comptable	Oui	Oui	BAC, AISU	Besoin de mise à niveau
Etat Civil	Oui	Non	CAP-D3	Besoin de formation : Informatique, remplissage des registres ; classement,
Secrétariat	Oui	Non	Attestation en Dactylographie	Besoin renforcement de capacité, prévoir recrutement
Régie des recettes	Oui	?	CEP agent de Bureau	Renforcement de capacité et accroître le nombre d'agents
Service des affaires domaniales et foncières	Oui	?	BAC et BPC	Besoin de mise à niveau
Service Technique municipal	Oui	?	BEPC	Besoin de mise à niveau
Service des matières transférées	Non			En entendant un recrutement de personnel, se faire assister par les STD

Source : *Secrétariat général Mairie, septembre 2017*

Tableau 11 : Moyens de la mairie

Intitulé	Nombre	Etat		Observation	Propositions
		Bon	Mauvais		
Motos	05	03	02	Utilisés par le SG et le comptable Motos en mauvais état. Celles en bon états sont utilisées par les 02 agents SFR	5 motocyclettes
Ordinateurs de bureau	04	02	02	Deux sans imprimantes	2 ordinateurs desks 5 imprimantes
Ordinateurs portables	02	02	00	Pour 2 agents	3 ordinateurs portables
Bureau	11	07	04		4 bureaux
Chaises salle de réunion	44	44	00		60 chaises à acquérir
Chaises visiteurs	10	05	05		10 nouvelles chaises à acquérir 5 à réparer
Armoires	10	07	03		3 à réparer 2 nouvelles armoires à acquérir
Fauteuils directeurs	09	05	04		6 nouveaux à acquérir
Bâtiments à usage de bureau	02	01	01		1 à réfectionner
Salle de réunion	01	01			A réfectionner
Latrines	01				Un bloc à construire
Eclairage				La commune a signé une convention avec la SONABEL	

Source : *Secrétariat général Mairie, septembre 2017*

11.6.3. Le système d'information et de communication

Le système de communication à l'intérieur de la commune se fait à plusieurs niveaux : au sein de la Mairie, avec les populations, avec les services transférés, avec les OSC etc.

- La communication interne à la mairie se fait par voie de circulaire, par information verbale, téléphonique ou par affichage par notes d'information ;
- Avec la population (y compris les OSC) et les membres du conseil municipal, les informations sont diffusées à travers les crieurs publics, les affiches au niveau de la mairie, le téléphone, les marchés ou à travers les relais et les leaders d'opinion (religieux, coutumiers, etc.).
- Avec les services transférés, les informations de donnent par voie téléphonique en cas d'urgence, par correspondances.

Les contraintes identifiées à ce niveau sont les plaintes de la part de la population surtout en ce qui concerne le foncier. Aussi, il n'existe pas encore d'actions de redevabilité qui sont organisées au profit des populations.

Pour favoriser la participation citoyenne à la gestion des affaires locales, la proposition est que la mairie, en plus des moyens usuels habituels, fasse recourt au moyen de communication plus efficace telle l'organisation de la reddition des comptes/redevabilité à l'endroit des populations pour éviter les plaintes souvent constatées à l'endroit des populations.

11.7. Les services techniques transférés

Un certain nombre de services accompagnent la commune au quotidien dans ces efforts de développement. Les 04 compétences effectivement transférées à la commune depuis 2009 concernent les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'eau hygiène et assainissement, de la culture, des sports et loisirs.

Les 07 autres compétences transférées en 2014, attendent encore d'être effectifs.

Dans la commune de Sibi, la gestion des compétences effectivement transférées se fait de la manière suivante :

- en ce qui concerne l'éducation, c'est le 1^{er} adjoint au maire, conseiller en éducation de son état, qui a été désigné pour suivre les activités liées à ce secteur et de rendre compte à la commune ;
- au niveau de la santé, du fait de manque de spécialiste au sein du conseil, c'est le SG de la mairie qui suit les activités dans le domaine et rend compte au conseil ;
- dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, c'est le point focal (eau, hygiène et assainissement) en service à la mairie qui conduit toutes les activités y relatif et rend compte également à la commune ;
- concernant le sport et loisirs,

Pour l'ensemble des compétences transférées, les maires doivent accompagner la mise en place des comités de gestion (COGES) dans lesdits services. Pour l'éducation et la santé, il s'agit des COGES, pour l'eau, c'est l'Associations des Usagers de l'eau (AUE). Ces COGES et AUE ont en charge la gestion quotidienne des affaires desdites services.

Les contraintes au niveau des compétences effectivement transférées sont :

Parmi les services techniques transférés, certains ne sont pas encore effectifs. Il s'agit de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, des pompes et funèbres, Il existe une bonne collaboration entre ces services et la mairie.

Il s'agira ainsi pour la mairie leur trouver des moyens pour plus d'action d'appui et d'accompagnement.

11.8. Les partenaires au développement

11.8.1. La coopération décentralisée

La commune de Sibi entretient depuis quelques années des relations de jumelage-coopération avec la ville de Marvejol en France. Ce jumelage-coopération a permis la réalisation d'activités socio-économiques telles la construction du CSPS de Sibi avec 3 logements du personnel ; la construction du siège de l'UPODEP ; la construction d'une école à 6 classes à l'école de Sibi plus 2 logements des enseignants.

La contrainte qui a été soulevée à ce niveau est qu'il n'existe pas de document officiel de cette coopération. Les interventions se font de façon directe sur le terrain.

Pour une meilleure coopération de la commune dans le cadre des jumelages, il est nécessaire de :

- entreprendre des démarches pour régler la coopération existante entre la commune de Sibi et la ville Marvejol ;
- faire de la prospection pour créer d'autres jumelages

11.8.2. Les projets et programmes de développement

Différents partenaires interviennent dans la commune de Sibi pour l'accompagner dans ses initiatives de développement local. Leurs domaines d'intervention sont essentiellement l'environnement, l'hygiène et l'assainissement, le foncier rural, l'éducation et le renforcement des capacités. L'état de coopération est assez bon avec l'ensemble des partenaires. Le tableau ci-dessous fait le point du partenariat dans la commune.

Tableau 12: Partenaires de la commune et domaines d'intervention

Partenaires	Domaines d'intervention	Etat de coopération
PIF	Environnement, gestion des ressources des ressources naturelles depuis 2016, en phase de diagnostic	Bon
Water Aid	Hydraulique, hygiène et assainissement,	bon

	intervient depuis 2010	
PNGT2-3	Décentralisation et développement local	bon
FPDCT	Développement local	bon
EBA-FEM	Environnement	bon
PACOF/GRN	Foncier rural depuis 2014	bon
PRGLA	Renforcement des capacités	bon
Association Peuple Solidaire	agriculture	bon
ASAO (Association Solidarité Afrique de l'Ouest)	Education	bon

Source : Secrétariat général de la mairie, septembre 2017

11.8.3. Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile sont composées des associations, des groupements de producteurs, des unions, des fédérations, des syndicats, et des associations confessionnelles (catholiques, musulmanes, protestantes, coutumier) etc. On dénombre un certain nombre d'Organisations de la Société Civile (OSC) dans la commune. Ces structures jouent un rôle d'intermédiaire entre la population et les partenaires au développement.

Les activités de ces structures portent essentiellement dans les domaines suivants : l'agriculture, l'environnement, la santé, l'eau potable, l'assainissement, etc.

Les contraintes de ces OSC sont liées aux difficultés organisationnelles, institutionnelles, financières et matérielles.

Le défi pour la commune serait de trouver des cadres de rencontres ou des séances de travail autour du centre d'intérêt de ces OSC.

L'insuffisance relevée à ce niveau est la faible concertation entre ces partenaires.

11.9. Les contraintes de la gouvernance

- cadres de concertation (CCCo) non organisés ;

- organigramme type non fonctionnel (manque du service des compétences transférées);
- insuffisance de ressources humaines en qualité et en quantité ;
- insuffisance de moyens de travail ;
- absence d'un système de communication interactive avec la population ;
- coopération décentralisée non officielle ;

11.10. Gouvernance financière

La réalisation des actions programmées nécessite une mobilisation des ressources financières. La commune de Sibi trouve ses financements auprès de ses contribuables, de l'Etat et des autres partenaires. Pour avoir plus de chance de voir réaliser ces programmes, la commune doit prioritairement compter sur ses propres ressources ; notamment ses ressources financières.

Le tableau suivant donne l'état de l'évolution des prévisions et des recettes propres en investissement et en fonctionnement de la commune sur la période 2012 à 2016.

Tableau 13 : Evolution des prévisions et des recettes de 2012-2016

Années	Fonctionnement			Investissement		
	prévisions	Recouvrement	Taux d'exécution	Prévisions	Recouvrement	Taux d'exécution
2012	12 398 007	8 688 284	70%	2 379 107	2 379 107	100%
2013	14 932 432	9 292 822	62%	3 705 618	1 859 564	50%
2014	17 447 680	12 035 314	69%	3 481 035	3 481 035	100%
2015	16 745 500	10 300 774	62%	5 387 297	5 387 297	100%
2016	18 566 000	14 530 415	78%	8 206 223	4 103 110	50%
Total	80 089 619	54 847 609	68%	23 159 280	17 210 113	74%

Source : perception Boromo, septembre 2017

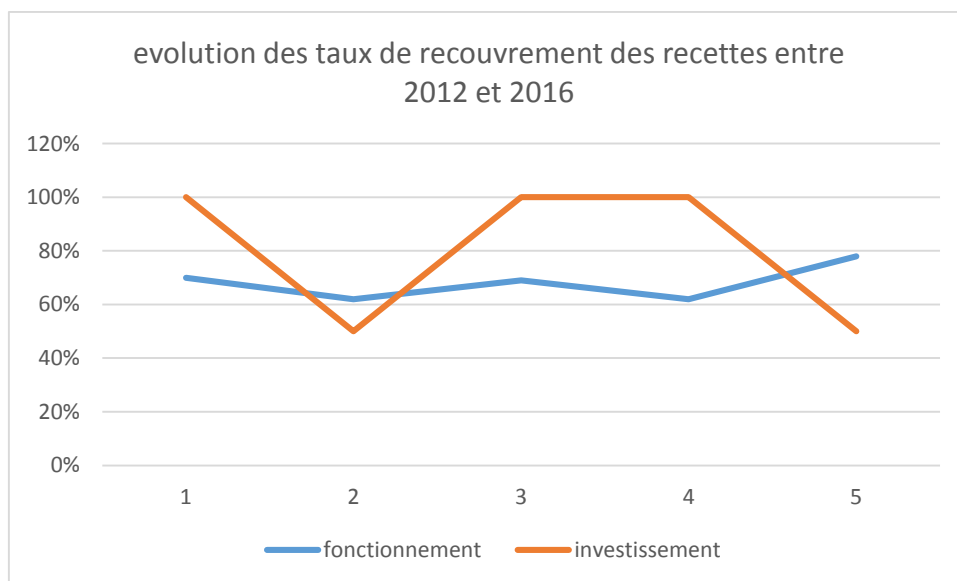
Au regard du tableau, il est constaté que de façon globale les recettes d'investissement ont connues une progression allant de 2 379 107 FCFA en 2012 à 4 103 110 FCFA en 2016 soit un taux de croissance de 72,46%.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement sont passées de 8 688 284 à 14 530 415 francs CFA, soit une progression de 14,53 % en 5 ans.

Toutefois le taux de recouvrement reste moyen dans son ensemble (68% pour le fonctionnement) et 70% pour l'investissement. Ces résultats montrent que les recettes propres sont faibles au regard des potentialités de la zone.

La figure suivante fait état de l'évolution des taux de recouvrement des recettes entre 2012 et 2016

Graphique 9 : Evolution du taux de recouvrement 2012-2016



Source : Comptabilité, mairie de Sibi, septembre 2017

Au regard de la figure, il ressort une faiblesse des taux de recouvrement dans la commune. Les investigations sur le terrain révèlent que certains comportements peuvent expliquer cette faiblesse. Ce sont l'incivisme fiscal, le non maitrise de l'assiette fiscale, l'indisponibilité d'un fichier des contribuables à jour, l'insuffisance d'informations sur les acteurs économiques de la commune.

Eu égard à ces limites, un certain nombre de recommandations méritent d'être proposées. Il s'agit entre autres de la reconstitution d'une base de données des contribuables, la sensibilisation des acteurs, une étude pour définir l'assiette fiscale et le renforcement du personnel de la régie, une concertation avec les communes voisines.

11.11. Bilan et analyse du PCD 2014-2018 de la commune de Sibi

Réalisé par le secrétariat général de la commune de Sibi, le bilan de la mise en œuvre du PCD de la commune pour la période 2014-2018 effectué avec l'appui financier du Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs (PNGT2) /Phase II et l'appui technique d'un bureau d'études, fait ressortir 84 activités prévues. Selon le secrétaire général, le taux d'exécution est inférieur à 60%.

En outre le PCD n'a pas été le référentiel des actions pendant cette période dans la mesure où neuf (9) activités hors plan ont été réalisées et quatre activités hors plan sont restées inachevées.

Ainsi d'importantes activités telle que la réalisation de l'unique AEPS de la commune avec six (6) bornes fontaines, la construction de deux (2) bureaux administratifs à la mairie, la construction d'un magasin de stockage au marché de Sibi, la construction de l'aire d'abattage à Sibi, la construction de 3 CEG (Bitiako-Kalembouly, Sibi et Souho)...n'étaient pas inscrites dans ce plan. Egalement, la réalisation en cours du CSP de Kalembouly et la construction en cours de la première école maternelle de la commune etc. ont été entreprises hors plan.

Les principales insuffisances constatées sont notamment, l'irréalisme des actions programmées car elles ne tenaient pas compte de la capacité de mobilisation financière de la commune, l'insuffisance du diagnostic mené du fait qu'il n'pas été véritablement participatif et les insuffisances dans la démarche d'élaboration du PCD.

La mise en œuvre du PCD a été confrontée ainsi à un manque de moyen pour la réalisation des activités mais également pour le suivi des activités réalisées. Le suivi de la mise en œuvre n'a pas été budgétisé. L'appel aux volontaires n'a pas été entendu pour suivre les activités non plus. Après son élaboration, le PCD n'a pas été vulgarisé auprès des principaux acteurs de sa mise en œuvre. Son contenu est resté méconnu pas ces derniers.

Les enseignements tirés dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan sont, la participation de tous les acteurs de la commune et le réalisme des actions à entreprendre (Pertinentes et prenant en compte la capacité de mobilisation financière de la commune).

En somme, le PCD en cours d'élaboration devra éviter les erreurs d'élaboration et de mise œuvre du PCD 2014-2018 tout en veillant à la prise en compte des fonctions stratégiques d'un PCD.

DEUXIEME PARTIE

GRANDES ORIENTATIONS, PLANIFICATION ET BUDGETISATION DES ACTIONS PRIORITAIRES DE DEVELOPPEMENT

Afin de territorialiser les politiques nationales de développement à l'échelle locale, le plan communal de développement 2018-2022 de la commune de Sibi S'insère dans les orientations du PNDES. Ce plan de développement communal prend également en compte les objectifs de développement durables des nations unies (ODD). Il est articulé autour d'une vision et de trois (3) axes stratégiques de développement.

I. La vision de développement de la commune

La vision de développement de la commune à l'horizon 2030 est la suivante : "*A l'horizon 2030, la commune de sibi assure à sa population un développement socioéconomique harmonieux, inclusif, durable, basé sur une forte production agro-sylvo-pastorale, avicole, halieutique et des échanges commerciaux dynamiques.*". Cette vision est l'expression de l'aspiration des autorités et de la population communale de Sibi. Elle traduit la volonté de la commune d'améliorer durablement les conditions de vie de sa population en se basant sur ses potentialités locales tout en se conformant au plan national de développement économique et social (PNDES).

II. Les axes et les objectifs spécifiques de développement

Les axes stratégiques de développement tels que définis par les acteurs communaux sont déclinés en objectifs spécifiques (OS), qui sont :

Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale

- **Objectif spécifique 1.1** : Développer durablement les filières agricoles et le maraichage
- **Objectif spécifique 1.2** : Développer durablement les ressources animales et halieutiques

- **Objectif spécifique 1.3** : Préserver l'environnement et les ressources naturelles

Axe stratégique 2 : Développer les échanges commerciaux, culturels, le tourisme et les sports

- **Objectif spécifique 2.1** : Développer les échanges commerciaux de la commune
- **Objectif spécifique 2.2** Améliorer les infrastructures routières et l'accès à l'énergie
- **Objectif spécifique 2.3** : Stimuler la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées dans le développement communal en prenant en compte leurs besoins spécifiques
- **Objectif spécifique 2.4** : Promouvoir la culture et le tourisme

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

- **Objectif spécifique 2.1** : Améliorer l'offre en infrastructures scolaires et le niveau de scolarisation dans la commune
- **Objectif spécifique 2.2** : Améliorer l'offre d'infrastructures sanitaires et le niveau de santé des populations
- **Objectif spécifique 2.3** : Améliorer l'accès à l'eau potable et le niveau d'assainissement dans la commune.

Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance et les finances locales

- **Objectif spécifiques 3.1** : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources financières pour la commune
- **Objectif spécifiques 3.2**: Renforcer les capacités institutionnelles

III. Priorisation et planification des actions du plan pour la période 2018-2022

Etant donné que le développement est un processus, le PCD 2018-2022 de la commune de sibi est élaboré afin d'y contribuer pour une période donnée. Il prend ainsi en compte les besoins prioritaires exprimés par la population dont la réalisation contribue à la levée des contraintes urgentes qui pèsent sur elle. Dans cette perspective la priorisation des actions voulues par l'ensemble de la population s'est faite au regard de la capacité financière de la commune, le niveau de contribution de ses partenaires et de la disponibilité des compétences au niveau local.

La budgétisation s'est faite sur la base des données fournies par le personnel de la mairie, les services techniques déconcentrés de l'Etat et les partenaires techniques et financiers de la commune.

Les résultats de ces exercices sont consignés dans les tableaux suivants :

3.1. La priorisation des actions de développement

Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale

- **Objectif spécifique 1.1** : Développer durablement les filières agricoles et le maraichage

Actions (Besoins exprimés lors du diagnostic)	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Etude de faisabilité pour l'aménagement des basfonds et périmètres maraichers	Commission ad hoc	1	commune	3	Oui
Aménager des périmètres maraichers et des basfonds rizicoles	Commission ad hoc	150 ha	commune	4	Oui
Réaliser une étude de faisabilité de création de deux (2) boulis	Commission ad hoc		Commune	15	Oui
Réaliser un bouli	Commission ad hoc	1	Ballao		NON
Réhabiliter la retenue d'eau	Commission ad hoc		bitiako	14	Oui
Assister les contonculteurs dans dans la commune	Commission ad hoc				NON
Acquérir du matériel agricole	Commission ad hoc				NON
Réaliser des cordons pierreux dans les exploitations	Commission	100 ha	Commune	13	Oui

agricoles	ad hoc				
Organiser des séances de sensibilisation et formation les producteurs à la réalisation des diguettes antiérosives	Commission ad hoc	5	Commune	12	Oui
Organiser des séances de formation des producteurs sur la gestion durable des terres	Commission ad hoc	10	Commune	11	Oui
Accompagner les producteurs à l'obtention des attestations de possession foncière	Commission ad hoc	10 producteurs	Commune	21	Oui
Sensibiliser et former les agriculteurs à la production et l'usage de la fumure organique.	Commission ad hoc	5	Commune	10	Oui
Sensibiliser les producteurs à la lutte contre les attaques des cultures.	Commission ad hoc	5	Commune	9	Oui
Sensibiliser et former les producteurs et les distributeurs à la vente et à l'utilisation de produits homologués	Commission ad hoc	5	Commune	8	Oui
Sensibiliser les ménages à l'adoption d'un régime alimentaire équilibré	Commission ad hoc	5	Commune	16	Oui
Organiser 2 foires agro-sylvo pastorale	Commission ad hoc	5	Commune	17	Oui
Réaliser un magasin de stockage des intrants agricoles	Commission ad hoc		ZATA	2	Oui
Réaliser un magasin de stockage des matériels agricoles	Commission ad hoc		ZATA	18	Oui
Réaliser des magasins de warrantage dans la commune	Commission ad hoc	3	Commune	19	Oui
Réaliser des magasins de stockage de céréales	Commission	3	Sibi, secaco	20	Oui

	ad hoc		et Kalembou		
Commercialiser les intrants de la maraiche culture (semences, engrais, pesticides.) au niveau de la commune	Commission ad hoc				Non
Subventionner les semences de la maraiche culture	Commission ad hoc				Non
Former des maraichers sur la pratique de leur activité (production, conservation, commercialisation)	Commission ad hoc	5	commune	5	Oui
Créer des puits maraichers modernes	Commission ad hoc	20	Commune	7	Oui

- **Objectif spécifique 1.2 : Développer durablement les ressources animales et halieutiques**

Actions (Besoins exprimés lors du diagnostic)	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Formation en technique d'embouche bovine, ovine et en aviculture	Commission ad hoc	2	Commune		Oui
Réaliser un bureau équipé ZATE	Commission ad hoc		Sibi	14	Oui
Réaliser 4 parcs de vaccination	Commission ad hoc		Sibi, Boromissi, Souho et Bitiako	5	Oui

Réaliser six (6) forages pastoraux	Commission ad hoc		Sibi, Bitiako Souho , sécaco Balao et Kalembouly	6	Oui
sensibiliser et réaliser une étude pour délimiter quatre aires de pâture	Commission ad hoc			1	Oui
Realiser de 4 aires de pâtures	Commission ad hoc				Oui
Construire des magasins de stockage d'aliments pour bétail	Commission ad hoc			11	Oui
Construire un marché à bétail	Commission ad hoc			18	Oui
Réaliser un quai d'embarquement.	Commission ad hoc			19	Oui
Réaliser une étude de faisabilité pour des pistes à bétail dans la commune	Commission ad hoc			4	Oui
Sensibiliser les éleveurs à l'adoption d'un mode d'élevage semi-intensif	Commission ad hoc	5	commune	13	Oui
Sensibiliser et former les éleveurs contre les pathologies animales, les dangers des vaccinateurs clandestins et alimentation du bétail	Commission ad hoc	5	commune	12	Oui
Former les producteurs sur fauches et conservation du fourrage naturelles et cultures fourragères	Commission ad hoc	5	commune	7	Oui
Réaliser des couloirs d'accès au point d'eaux	Commission			2	Oui

	n ad hoc				
Réaliser des couloirs d'accès aux parcs de vaccination	Commission ad hoc			3	Oui
Construire une fourrière communale	Commission ad hoc		Sibi	16	Oui
Construire une fourrière dans chaque village	Commission ad hoc			17	Oui
Appuyer le groupement de pêcheurs en matériel de pêche (Pirogues, filets.)	Commission ad hoc			9	Oui
Créer un site de peser	Commission ad hoc		Secaco	10	Oui
Former les pêcheurs sur les techniques réglementaires de pêche	Commission ad hoc	5	commune	8	Oui
Accompagner les transformatrices de produits halieutiques à se structurer	Commission ad hoc			15	Oui

- **Objectif spécifique 1.3 : Préserver l'environnement et les ressources naturelles**

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Réaliser une plateforme multifonctionnelle	Commission ad hoc	01	Ballao	1	Oui

Dynamiser/former les comités féminins de gestion des plateformes multifonctionnelles existantes	Commission ad hoc	07		21	Oui
Réaliser une unité de transformation de Soumbala	Commission ad hoc	01		18	Oui
Réaliser une unité de transformation de beurre de karité	Commission ad hoc	01		19	Oui
Réaliser une unité de transformation des fruits sauvages (lianes,raisin,pain de singe...)	Commission ad hoc			20	Oui
Reboiser la forêt classée	Commission ad hoc	25000 plants		2	Oui
Former des producteurs sur la gestion durable des terres	Commission ad hoc	250	Commune	14	Oui
Créer des vergers (manguiers,orangers,espèces locales améliorées)	Commission ad hoc	12500 plants	Commune	13	Oui
Ouverture des pare-feu	Commission ad hoc	100 km	Commune	3	Oui
Former les GGF en gestion des feux de brousse	Commission ad hoc	5 séances	Commune	27	Oui

	hoc				
Former les femmes à la fabrication des foyers améliorés	Commission ad hoc	5 séances		9	Oui
sensibiliser des ménages à l'usage de foyers améliorés	Commission ad hoc	5 séances		10	Oui
Renforcer les capacités du Comité de Gestion Forestière à l'exercice de leur rôle et attributions	Commission ad hoc	3 séances		11	Oui
Renforcer les capacités des groupements villageois de Gestion Forestière à l'exercice de leur rôle et attributions	Commission ad hoc	3 séances		12	Oui
Faire un inventaire floristique du bois sacré	Commission ad hoc	17,934 ha	Sibi	26	Oui
Créer un verger de démonstration d'espèce a grande valeur socioéconomique (la saba ,le parkia)...	Commission ad hoc	5ha		4	Oui
Réhabiliter 20 ha (dans le bois sacré, les forets départementale et communale)	Commission ad hoc	20ha		17	Oui
Créer une ceinture verte des zones tampon de	Commission ad hoc	7 km		16	Oui

7km entre les berges du fleuve Mouhoun et les exploitations familiales	hoc				
Sécuriser les forêts départementale, communale et des différents bois sacrés. (Délimitation, bornage et documentation)	Commission ad hoc	35,306 ha		15	Oui
Sensibiliser la population à la préservation de l'environnement	Commission ad hoc	5 séances		25	Oui
Créer un jardin polyvalent	Commission ad hoc	01	CEG de Souho	23	Oui
Reboiser les huit (8) bosquets villageois	Commission ad hoc	4000 plants		24	Oui
Créer une pépinière communale	Commission ad hoc	01		22	Oui
Créer des plantations de PFNL	Commission ad hoc	25000 plants		5	Oui
Former les apiculteurs de la commune	Commission ad hoc	10		6	Oui
Doter les apiculteurs de la commune de ruchers	Commission ad hoc	350		7	Oui

	hoc	ruchers			
Former les populations aux techniques de récoltes des PFNL	Commission ad hoc	5 séances		8	Oui

Axe stratégique 2 : Développer les échanges commerciaux, culturels, le tourisme et les sports

- **Objectif spécifique 2.1** : Développer les échanges commerciaux de la commune

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Besoins exprimés lors du diagnostic					
Construire un marché à sibi	Commission ad hoc	01		2	Oui
Créer un marché à Bitiako-kalembouly	Commission ad hoc	01		4	Oui
Créer un marché	Commission ad hoc	01	Boromissi	5	Oui
Construire des boutiques de rue à sécaco	Commission ad hoc	10		3	Oui
Sensibiliser les commerçants sur l'importance du COGES du marché	Commission ad hoc				NON
Sensibiliser les commerçants sur la mobilisation des ressources en faveur du COGES du marché	Commission ad hoc			1	Oui
Construire le siège pour le COGES du marché	Commission ad hoc			6	Oui

- **Objectif spécifique 2.2** Améliorer les infrastructures routières et l'accès à l'énergie

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Réaliser des aires stationnement à sibi	Commission ad hoc	01		1	Oui
Réhabiliter la piste rurale entre sorobouly -	Commission ad hoc	7 km	Sorobouly-	3	Oui

boromissi			boromissi		
Réaliser le pont sorobouly-boromissi	Commission ad hoc	1		4	Oui
Construire le pont Sibi- sorobouly	Commission ad hoc	1	Sibi sorobouly	5	Oui
Aménager la piste rurale sibi –souho-secaco	Commission ad hoc	15 km	sibi –souho-secaco	6	Oui
Aménager la piste rurale sibi et ballao	Commission ad hoc	3km	sibi et ballao	7	Oui
Amenager la piste rurale Sibi- Kalembouly – Bitiako-RR29	Commission ad hoc	12km	Sibi- kalembouky- Bitiako	8	Oui
Réaliser une gare routière	Commission ad hoc			2	Oui
Mener un plaidoyer pour la couverture téléphonique	Commission ad hoc		Secaco		Oui
Former les jeunes de la commune à l'installation et à la maintenance de l'équipement d'énergie solaire	Commission ad hoc				Non
Plaidoyer vers la sonabel pour la connexion des sept (7) villages de la commune	Commission ad hoc			1	Oui

- **Objectif spécifique 2.3 : Stimuler la participation des jeunes, des femmes et des personnes handicapées au développement de la commune en prenant en compte leurs besoins spécifiques**

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Réaliser un centre de formation professionnel pour la jeunesse	Commission ad hoc				Non
Réaliser un plateau de sports communal	Commission ad hoc			3	Oui
Renforcer de la capacité des arbitres de football	Commission ad hoc			9	Oui
Créer et Renforcer les capacités d'un comité de gestion des compétitions de football	Commission ad hoc			10	Oui
Renforcer des capacités des entraîneurs de football	Commission ad hoc			8	Oui
Réaliser une maison des jeunes	Commission ad hoc			7	Oui
Construire une salle de spectacle	Commission ad hoc				Non
Réaliser une maison des femmes	Commission ad hoc			5	Oui
Créer un centre pour les personnes handicapées	Commission ad hoc				Oui

Accompagner les personnes handicapées dans la réalisation des activités génératrices de revenus	Commission ad hoc				Oui
Doter les équipes de football en matériels sportifs	Commission ad hoc			4	Oui

- **Objectif spécifique 2.4 : Promouvoir la culture et le tourisme**

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Organiser des manifestations culturelles y compris le festival des masques de la commune	Commission ad hoc		5	6	Oui
Faire une étude de faisabilité pour l'aménagement à but touristique des sites touristiques de Théké, des caïmans sacrés et de hauts fourneaux	Commission ad hoc		1	11	Oui
Réhabiliter l'auberge communale	Commission ad hoc				Oui
Construire 5 chambres à l'auberge communale	Commission ad hoc				Oui

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

- **Objectif spécifique 3.1 : améliorer l'offre en infrastructures scolaires et le niveau de scolarisation dans la commune**

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Parachever l'école maternelle en construction	CEB	01	Sibi-chef-lieu	6	Oui
Construire une école maternelle	Conseil municipal	01		9	Oui
Normaliser les écoles	Conseil municipal	04	Souho,Boromissi, Ballao et secaco B	1	Oui
Réaliser deux blocs de 3 latrines scolaires à l'école de secaco B	Commission ad hoc	02	secaco B	2	Oui
Réhabiliter des salles de classe des écoles	Commission ad hoc	03	Sécaco A	4	Oui
Réhabiliter des salles de classe des écoles	Conseiller Bitiako	03	Bitiako	3	Oui
Créer une école B	Conseiller Bitiako	01	Bitiako		Non
Sensibiliser les parents d'élèves à contribuer aux cantines scolaires dans toutes les écoles	Commission ad hoc	05	Commune	5	Oui
Sensibiliser les parents à la scolarisation de tous les enfants sans distinction	Commission ad hoc	05	Commune	7	Oui

Apporter un accompagnement aux élèves vulnérables de la commune	Commission ad hoc	05	Commune	8	Oui
La programmation adéquate des sessions d'alphabétisation (Prenant en compte les périodes de forte occupation des apprenants)	CEB				Non
Mettre en place un service de restauration lors des sessions d'alphabétisation	CEB				Non
Construire des infrastructures consacrées à l'alphabétisation	CEB	01	Sibi	10	Oui
Construire un CEG à SECACO	Conseiller SECACO	01	SECACO	3	Oui
Réaliser un bâtiment administratif	CEG Sibi	01	CEG Sibi (Chef-lieu)	4	Oui
Construire de nouvelles salles de classe	CEG Sibi	04	CEG Sibi (Chef-lieu)	1	Oui
Doter le CEG en table-bancs	CEG Sibi	140	CEG de Sibi (Chef-lieu)	2	Oui
Doter le CEG en mobiliers de bureau	CEG Sibi	10	CEG de Sibi (Chef-lieu)	5	Oui
Doter le CEG en chaises	CEG Sibi	10	CEG de Sibi (Chef-lieu)	6	Oui
Doter le CEG en aimoirs de rangement	CEG Sibi (Chef-lieu)	4	CEG de Sibi (Chef-lieu)	7	Oui
Recruter enseignants vacataires en Français-Anglais, EPS et surtout en Math-PC et SVT			CEG de Sibi (Chef-lieu)		Non
Réaliser 1 blocs de 3 latrines scolaires à l'école de CEG Bitiako-kalembouly	Commission ad hoc	01	CEG Bitiako-KALEMBOULY	8	Oui
Organiser des séances de formation des enseignants à l'éducation environnementale	EBA/FEM Environnement	5	Tous les établissements	11	Oui

Organiser des théâtres forum sur l'éducation environnementale	EBA/FEM Environnement	05	Tous les établissements	12	Oui
Organiser des concours de salubrité scolaire	Conseil municipal	05	Tous les établissements	13	Oui
Organiser des causeries débats sur les grossesses en milieu scolaire	CSPS Sibi	05	Tous les établissements	9	Oui
Organiser des théâtres forum sur les grossesses en milieu scolaire	CSPS Sibi	05	Tous les établissements	10	Oui
Réhabiliter le second forage du lycée	Lycée départemental	01	Lycée départemental de Sibi	3	Oui
Electrifier le lycée (Système solaire)	Lycée départemental	01	Lycée départemental de Sibi	4	Oui
Doter l'administration du lycée en ordinateurs	Lycée départemental	04	Lycée départemental de Sibi	5	Oui
Construire des blocs de 3 latrines pour les élèves	Lycée départemental	02	Lycée départemental de Sibi	1	Oui
Construire un bloc de 3 latrines pour les enseignants	Lycée départemental	01	Lycée départemental de Sibi	2	Oui
Recruter des enseignants vacataires en EPS, Math et PC			Lycée départemental de Sibi		Non

Objectif spécifique 3.2 : Améliorer l'offre d'infrastructures sanitaires et le niveau de santé des populations

Actions	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Parachever le CSPS en construction	Commission ad hoc	01	Bitiako-Kalembouly	3	Oui
Construire un autre CSPS	CSPS sibi	01	Boromissi		Non
Réfectionner les logements des agents	CSPS SECACO CSPS sibi	06	Sécaco (03) Sibi (03)	9	oui
Construire des logements pour les agents	CSPS SECACO CSPS sibi	03	Sibi (02) Sécaco (01)	10	oui
Construire des latrines pour le personnel	CSPS SECACO	04	sécaco	5	Oui
Construire des latrines pour les patients	CSPS SECACO CSPS sibi	09	Sibi (03) Sécaco (06)	4	Oui
Réaliser un forage au CSPS	CSPS Sibi	01	Sibi	7	Oui
Réhabiliter le forage du CSPS	CSPS SECACO	01	sécaco		Non
Doter le CSPS de Sécaco en système d'éclairage solaire	CSPS SECACO		Sécaco	6	Oui
Construire d'un dépôt MEG au CSPS de Sécaco	CSPS SECACO		Sécaco	8	Oui
Réhabiliter les anciens bâtiments du CSPS	CSPS Sibi	3	CSPS Sibi	11	Oui
Doter le CSPS en ambulance	CSPS Sibi		CSPS Sibi	13	Oui
Doter le CSPS en ambulance	CSPS SECACO		Secaco		Non
Equiper les CSPS en lits	CSPS de Sibi et Secaco	18	Sibi (6) et secaco (12)	1	Oui
Doter le CSPS de Sécaco en incinérateur	CSPS SECACO		Secaco	12	Oui

Doter les agents de santé en moyens de déplacement (moto)	CSPS SECACO	02	Secaco	2	Oui
Plaider pour la dotation de la commune en personnel de santé suffisant	CSPS de Sibi et Secaco		CSPS de Sibi et Secaco	17	Oui
Mener des séances de sensibilisation sur la salubrité du cadre de vie des populations	CSPS de Sibi et Secaco		CSPS de Sibi et Secaco	14	Oui
Mener des séances de sensibilisations des populations sur les risques sanitaires liés à l'orpillage	Commission ad hoc		Commune	15	Oui
Mener des séances de sensibilisation sur les dangers des médicaments de la rue	Commission ad hoc		Commune	16	Oui
Clôturer les deux CSPS	Commission ad hoc	02	CSPS de Sibi et Secaco	18	Oui

Objectif spécifique 3.3 : améliorer l'accès à l'eau potable et le niveau d'assainissement dans la commune.

Actions (Besoins exprimés lors du diagnostic)	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Réaliser de nouveaux forages	Commission ad hoc	18		2	Oui
PEA	Commission ad hoc	2		4	Non
Réhabiliter les forages non fonctionnels	Commission ad hoc	10		1	Oui
Réhabiliter l'AEPS (Dispositif de pompage)	Commission ad hoc			6	Oui

Remplacer les forages vergnet par des forages modernes	Commission ad hoc	3		5	Oui
Renforcer les capacités des associations d'usagers d'eau (AUE)	Commission ad hoc	3		7	Oui
Sensibilisation des populations sur la source d'approvisionnement, le matériel de transport, de stockage et la consommation de l'eau potable	Commission ad hoc			12	Oui
Sensibiliser les ménages à la réalisation de latrines familiales (ATPC)	Commission ad hoc	2		9	Oui
Appuyer la réalisation des latrines familiales	Commission ad hoc	1000		3	Oui
Mettre à la disposition de la population des bacs à ordures	Commission ad hoc	3	Marché de sibi	8	Oui
Organiser des séances de sensibilisation des ménages pour la réalisation des puisards au sein des concessions	Commission ad hoc	10	Commune	10	Oui
Organiser des séances de sensibilisation des ménages à la réalisation d'étables (Bovins) et bergeries (ovins et caprins) au sein des concessions	Commission ad hoc	10	Commune	13	Oui
Mettre en place une structure pour la collecte, le traitement et la valorisation des ordures ménagères	Commission ad hoc				Non
Organiser des journées de salubrité	Commission ad hoc	20	Commune	11	Oui

Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance et les finances locales

- **Objectif spécifiques 4.1 : Améliorer le niveau de mobilisation des ressources financières pour la commune**

N°	Actions (Besoins exprimés lors du diagnostic)	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
1.	Sensibiliser les populations sur le civisme fiscal	Commission ad hoc	5		1	
2.	Réviser la facturation de l'exploitation des agrégats	Commission ad hoc			1	Oui
3.	Réaliser une étude sur le potentiel fiscal de la commune	Commission ad hoc			7	Oui
4.	Organiser des journées de redevabilité	Commission ad hoc	5		5	Oui
5.	Recruter des collecteurs ambulants	Commission ad hoc	2	Commune	6	Oui
6.	Formaliser la coopération décentralisée avec la ville de Marvejol à travers un protocole d'accord ou une convention	Commission ad hoc	1		23	Oui
7.	Rechercher des partenaires pour la coopération décentralisée	Commission ad hoc	1		24	Oui

- Objectif spécifiques 4.2: Renforcer les capacités institutionnelles

Actions (Besoins exprimés lors du diagnostic)	Source du besoin	Quantité	Localisation proposée	Ordre de priorité	A retenir (oui /non)
Tenir régulièrement les sessions des cadres de concertation communaux	Données du diagnostic			4	Oui
Mettre en place le service des matières transférées	Données du diagnostic				Non
Recruter du personnel compétent et en nombre suffisant	Commission ad hoc	3		3	Oui
Acquérir des motos	Commission ad hoc	5		2	Oui
Acquérir1 véhicule 4*4	Commission ad hoc	1		25	Oui
Acquérir des ordinateurs desk	Commission ad hoc	2		10	Oui
Acquérir des ordinateurs portables	Commission ad hoc	3		11	Oui
Acquérir des imprimantes	Commission ad hoc	5		12	Oui
Acquérir des bureaux	Commission ad hoc	4		13	Oui
Acquérir des chaises pour la salle de réunion	Commission ad hoc	60		14	Oui
Acquérir des chaises visiteurs	Commission ad hoc	10		15	Oui
Réparer des chaises visiteurs	Commission ad hoc	5		16	Oui
Acquérir des armoires	Commission ad hoc	3		17	Oui
Réparer des armoires	Commission ad hoc	2		18	Oui
Acquérir des fauteuils directeurs	Commission ad hoc	6		19	Oui
Acquérir 2 Photocopieuses	Commission ad hoc	2		20	Oui

Réfectionner un bureau	Commission ad hoc	1		9	Oui
Réfection de la salle de réunion	Commission ad hoc	01		8	Oui
Construire un bâtiment pour l'Etat Civil	Commission ad hoc	01		22	Oui
Construire un bloc de deux latrines	Commission ad hoc	01		21	Oui
Clôturer la mairie	Commission ad hoc				Oui

E-LA PLANIFICATION ET LA BUDGETISATION DES ACTIONS POUR LA PERIODE 2018-2022

Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale														
Objectif spécifique 1.1 : Développer durablement les filières agricoles et le maraichage														
Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions					
									2018	2019	2020	2021	2022	
Etude de faisabilité pour l'aménagement des basfonds et périmètres maraichers (4 sites)	Commune		4	5 000 000	20 000 000	20 000 000	-							
Aménager des périmètres maraichers et des basfonds rizicoles	Commune	ha	150		125 000 000		125 000 000	PACOF, PAPF, P1P2RS, PRBA,PIF						
Réaliser une étude de faisabilité de création de deux (2) boulis	Commune		2	5 000 000	10 000 000	10 000 000	-							
Etude de faisabilité pour réhabiliter la retenue d'eau	Bitiako		1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-							
Réaliser des cordons pierreux dans les exploitations agricoles (ha)	Commune	ha	25	125 000	3 125 000		3 125 000	PNGT						
Organiser des séances de sensibilisation et formation les producteurs à la réalisation des diguettes antiérosives	Commune		5	400 000	2 000 000	2 000 000	-							

Organiser des séances de formation des producteurs sur la gestion durable des terres	Commune		10	1 500 000	15 000 000		15 000 000	PIF,EBA/FEM/PACOF					
Accompagner les producteurs à l'obtention des attestations de possession foncière	Commune	Producteur	10	-	-	-	-						
Sensibiliser et former les agriculteurs à la production et l'usage de la fumure organique.	Commune		5	500 000	2 500 000		2 500 000	P1P2RS/PIF					
Sensibiliser les producteurs à la lutte contre les attaques des cultures.	Commune		5	100 000	500 000	500 000	-						
Sensibiliser et former les producteurs et les distributeurs à la vente et à l'utilisation de produits homologués	Commune		5	500 000	2 500 000		2 500 000	EBA/FEM					
Sensibiliser les ménages à l'adoption d'un régime alimentaire équilibré	Commune		5	100 000	500 000	500 000	-						
Organiser 2 foires agrosylvo pastorale	Sibi-chef-lieu		2	7 000 000	14 000 000	14 000 000	-						
Réaliser un magasin de stockage pour la ZATA (100 tonnes)	Sibi-chef-lieu (ZATA)		1	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-						
Former des maraichers sur la pratique de leur activité (production, conservation, commercialisation)	Commune		5	500 000	2 500 000	2 500 000	-						

Créer des puits maraichers modernes	Commune		12	2 500 000	30 000 000		30 000 000	PACOF (1 puits) ,PAPF, P1P2RS, PRBA,PIF					
Total OS1.1					242 625 000	64 500 000	178 125 000						

Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale

Objectif spécifique 1.2 : Développer durablement les ressources animales et halieutiques

	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Formation en technique d'embouche bovine,ovine et en aviculture	Commune		2	1 500 000	3 000 000		3 000 000	PIF	x	x			
Réaliser un bureau équipé ZATE	Sibi-chef-lieu (ZATE)	PM	1		-		-			x			
Réaliser 2 parcs de vaccination	Sibi, Boromissi, Souho et Bitiako		2	7 500 000	15 000 000		15 000 000	PACOF	x	x	x	x	

Réaliser quatre (4) forages pastoraux	Sibi, Bitiako Souho, sécaco Balao et Kalembouly		4	8 000 000	32 000 000		32 000 000	PACOF	x	x	x	x	x
sensibilisation et etude pour delimitier quatre aires de pâtre	commune		4	2 500 000	10 000 000	10 000 000	-		x				
Realisation de 4 aires de pâtures	commune	PM	4	-	-		-		x	x	x	x	
Construire des magasins de stockage d'aliments pour bétail	commune		1	10 000 000	10 000 000	10 000 000	-			x			
Construire un marché à bétail	Sibi-chef-lieu			27 000 000	27 000 000	27 000 000	-					x	
Etude de faisabilité pour réaliser des pistes à bétail dans la commune (20km)	commune		1	5 000 000	5 000 000	5 000 000	-		x				
Sensibiliser les éleveurs à l'adoption d'un mode d'élevage semi-intensif	commune		5	100 000	500 000	500 000	-		x	x	x	x	x
Sensibiliser et former les éleveurs contre les pathologies animales, les dangers des vaccinateurs	commune		5	500 000	2 500 000	2 500 000	-		x	x	x	x	x

clandestins et alimentation du bétail													
Former les producteurs sur fauches et conservation du fourrage naturelles et cultures fourragères	commune		2	1 500 000	3 000 000		3 000 000	PIF, EBA/FEM/PA COF	x	x	x	x	x
Réaliser des couloirs d'accès au point d'eaux (10 km)	commune		10	1 000 000	10 000 000		10 000 000		x				
Réaliser des couloirs d'accès aux parcs de vaccination (40 km)	commune	km	20	500 000	10 000 000		10 000 000		x				
Construire une fourrière communale	Sibi-chef-lieu		1	8 000 000	8 000 000	8 000 000	-			x			
Appuyer le groupement de pêcheurs en matériel de pêche (Pirogues, filets.)	commune	PM			-		-	PIF, EBA/FEM	x	x	x		
Créer un site de peser	secaco	PM		-	-		-	PIF		x			

Former les pêcheurs sur les techniques réglementaires de pêche	commune		5	1 500 000	7 500 000		7 500 000	PIF	x	x	x	x	x
Accompagner les transformatrices de produits halieutiques à se structurer	commune		5	100 000	500 000	500 000	-		x	x	x	x	x
Total OS1.2					144 000 000	63 500 000	80 500 000						

Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale

Objectif spécifique 1.3 : Préserver l'environnement et les ressources naturelles

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Réaliser une plateforme multifonctionnelle	Ballao		1	12 000 000	12 000 000		12 000 000	PIF	x				
Dynamiser/former les comités féminins de gestion des plateformes multifonctionnelles existantes	Commune		2	500 000	1 000 000		1 000 000	PIF	x	x	x	x	x

Réaliser une unité de transformation de Soumbala	Commune		1	14 000 000	14 000 000		14 000 000	PIF		x			
Réaliser une unité de transformation de beurre de karité	Commune		1	14 000 000	14 000 000		14 000 000	PIF			x		
Réaliser une unité de transformation des fruits sauvages (lianes, raisin, pain de singe...)	Commune		1	14 000 000	14 000 000		14 000 000	PIF				x	
Reboiser la forêt classée (5000 plants par an)	Commune		25000	200	5 000 000		5 000 000	PIF	x	x	x	x	x
Former des producteurs sur la gestion durable des terres (producteurs)	Commune		5	1 500 000	7 500 000		7 500 000	PIF/EBAFEM/PACOF	x	x	x	x	x
Créer des vergers (manguiers, orangers, espèces locales améliorées)	Commune	plants	12500	100	1 250 000		1 250 000	EBA/PIF/PACOF/Zone tampon des aires protégés	x	x	x	x	x
Ouverture des pare-feu (100 km)	Commune		100	20 000	2 000 000		2 000 000	PIF/EBA/Zone tampon	x	x	x	x	x
Former les GGF en gestion des feux de brousse	Commune		5	1 500 000	7 500 000		7 500 000	PIF/EBA/Zone tampon	x	x	x	x	x

Former les femmes à la fabrication des foyers améliorés 5 séances	Commune		2	1 500 000	3 000 000		3 000 000	PACOF/PIF	x	x	x	x	x
sensibiliser des ménages à l'usage de foyers améliorés (5 séances)	Commune		5	100 000	500 000		500 000	PACOF/PIF	x	x	x	x	x
Renforcer les capacités du Comité de Gestion Forestière à l'exercice de leur rôle et attributions (3 séances)	Commune		3	500 000	1 500 000		1 500 000	PIF	x	x	x		
Renforcer les capacités des groupements villageois de Gestion Forestière à l'exercice de leur rôle et attributions	Commune		3	500 000	1 500 000		1 500 000	PIF	x	x	x	x	x
Faire un inventaire floristique du bois sacré	Sibi	ha	18		10 000 000	10 000 000	-		x				
Créer un verger de démonstration d'espèce a grande valeur socioéconomique (la Saba, le parkia)...	Commune	ha (PM)	5		-		-	EBA/FEM	x				

Réhabiliter 20 ha (dans le bois sacré, les forêts départementale et communale)	Commune	ha	20		17 500 000		17 500 000	FIE/PIF	x	x	x	x	x
Créer une ceinture verte des zones tampon de 7km entre les berges du fleuve Mouhoun et les exploitations familiales	Commune	Km (PM)	7		-		-	EBA/FEM			x	x	x
Sécuriser les forêts départementales, communale et des différents bois sacrés. (Délimitation, bornage et documentation)	Commune	ha (PM)	35		-	-	-		x	x	x	x	x
Sensibiliser la population à la préservation de l'environnement	Commune	Séances	5	100 000	500 000	500 000	-		x	x	x	x	x
Créer un jardin polyvalent	CEG de Souho	PM	1		-	-	-	EBA/FEM	x				
Reboiser les huit (8) bosquets villageois (4000 plants)	Commune		4000	200	800 000	800 000	-		x	x	x	x	x
Créer une pépinière communale	Commune		1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-		x	x	x	x	x
Créer des plantations de PFNL	Commune	plants	25000	240	6 000 000		6 000 000	PIF/EBA	x	x	x	x	x

Former les apiculteurs de la commune	Commune	Séances	10	1 500 000	15 000 000		15 000 000	PIF/EBA/zone tampon/Pacof	x	x	x	x	x
Doter les apiculteurs de la commune de ruchers 350 ruchers	Commune	Ruchers	350	75 000	26 250 000		26 250 000	PIF/EBA/zone tampon/Pacof	x	x	x	x	x
Former les populations aux techniques de récoltes des PFNL	Commune	Séances	5	1 500 000	7 500 000		7 500 000	PIF/EBA/Zone tampon	x	x	x	x	x
Total objectif spécifique 1.3					171 300 000	14 300 000	157 000 000						

Axe stratégique 2 : Développer les échanges commerciaux, culturels, le tourisme et les sports

Objectif spécifique 2.1 : Promouvoir la culture et le tourisme

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Organiser des manifestations culturelles y compris le festival des masques de la commune	Commune		5	1 000 000	5 000 000	5 000 000	0		x	x	x	x	x
Faire une étude de faisabilité pour l'aménagement à but touristique des sites touristiques de Thégué, des caïmans sacrés et de hauts fourneaux	Commune	PM	1						x				

Réhabiliter l'auberge communale	Sibi-Chef-lieu	PM							x				
Construire 5 chambres à l'auberge communale	Sibi-Chef-lieu		5	3 000 000	15 000 000	15 000 000	0			x			
Total objectif spécifique 2.1					20 000 000	20 000 000	0						

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

Objectif spécifique 3.1 : Améliorer l'offre en infrastructures scolaires et le niveau de scolarisation dans la commune

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Parachever l'école maternelle en construction	Sibi-chef-lieu		1	6 000 000	6 000 000	1 200 000	4 800 000			x			
Construire une école maternelle		PM	1		0					x			
Normaliser les écoles	Souho, Boromissi, Ballao et secaco B		4	7 500 000	30 000 000	6 000 000	24 000 000					x	
Réaliser deux blocs de 3 latrines scolaires à l'école de secaco B	secaco B		2	1 000 000	2 000 000	400 000	1 600 000		x	x	x	x	x

Réhabiliter des salles de classe des écoles	Sécaco A		3	2 000 000	6 000 000	1 200 000	4 800 000		x	x	x	x	x
Réhabiliter des salles de classe des écoles	Bitiako		3	2 000 000	6 000 000	1 200 000	4 800 000		x	x	x	x	x
Sensibiliser les parents d'élèves à contribuer aux cantines scolaires dans toutes les écoles	Commune		5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Sensibiliser les parents à la scolarisation de tous les enfants sans distinction	Commune		5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Apporter un accompagnement aux élèves vulnérables de la commune	Commune		5	300 000	1 500 000	1 500 000	0		x	x	x	x	x
Construire des infrastructures consacrées à l'alphabétisation	Sibi		1	7 500 000	7 500 000	1 500 000	6 000 000						x
Construire un CEG à SECACO	SECACO	PM	1		0				x	x	x	x	
Réaliser un bâtiment administratif +latrine	CEG Sibi (Chef-lieu)		1	22 000 000	22 000 000	4 400 000	17 600 000		x	x	x	x	
Construire de nouvelles salles de classe	CEG Sibi (Chef-lieu)		4	6 000 000	24 000 000	4 800 000	19 200 000		x	x	x	x	
Doter le CEG en table-bancs	CEG de Sibi (Chef-lieu)		140	35 000	4 900 000	980 000	3 920 000		x	x			
Doter le CEG en bureau	CEG de Sibi (Chef-lieu)		10	75 000	750 000	150 000	600 000					x	
Doter le CEG en chaises	CEG de Sibi (Chef-lieu)		10	50 000	500 000	100 000	400 000			x			

Doter le CEG en aimoirs de rangement	CEG de Sibi (Chef-lieu)		4	90 000	360 000	72 000	288 000		x	x			
Réaliser 1 bloc de 3 latrines scolaires au CEG Bitiako-kalembouly	CEG Bitiako-KALEMBOULY		1	1 000 000	1 000 000	200 000	800 000		x				
Organiser des séances de formation des enseignants à l'éducation environnementale	Tous les établissements		5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Organiser des théâtres forum sur l'éducation environnementale	Tous les établissements		5	500 000	2 500 000	2 500 000	0		x	x	x	x	x
Organiser des concours de salubrité scolaire	Tous les établissements		5	50 000	250 000	250 000	0		x	x	x	x	x
Organiser des causeries débats sur les grossesses en milieu scolaire	Tous les établissements		5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Organiser des théâtres forum sur les grossesses en milieu scolaire	Tous les établissements		5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Réhabiliter le second forage du lycée	Lycée départemental de Sibi		1	3 000 000	3 000 000	600 000	2 400 000		x				
Électrifier le lycée (Système solaire)	Lycée départemental de Sibi		1	2 000 000	2 000 000	400 000	1 600 000				x		
Doter l'administration du lycée en ordinateurs	Lycée départemental de Sibi		4	250 000	1 000 000	1 000 000	0				x		

Construire des blocs de 3 latrines pour les élèves	Lycée départemental de Sibi		2	1 000 000	2 000 000	400 000	1 600 000		x				
Construire un bloc de 3 latrines pour les enseignants	Lycée départemental de Sibi		1	1 000 000	1 000 000	1 000 000	0		x				
Total objectif spécifique 3.1					126 760 000	32 352 000	94 408 000						

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base													
Objectif spécifique 3.2 : Améliorer l'offre d'infrastructures sanitaires et le niveau de santé des populations													
Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Parachever le CSPA en construction	Bitiako-Kalembouly		1	30 000 000	30 000 000	6 000 000	24 000 000		x	x	x	x	x
Réfectionner les logements des agents	Sécaco (03) Sibi (03)		6	2 000 000	12 000 000	2 400 000	9 600 000		x	x	x	x	x
Construire des logements pour les agents	Sibi (02) Sécaco (01)	PM	3								x	x	

Construire des latrines pour le personnel	sécaco		4	1 000 000	4 000 000	800 000	3 200 000		x				
Construire des latrines pour les patients	Sibi (03)		3	1 000 000	3 000 000	600 000	2 400 000		x				
Réaliser un forage au CSPS	Sibi		1	7 000 000	7 000 000	1 400 000	5 600 000		x				
Doter le CSPS de Sécaco en système d'éclairage solaire	Sécaco		1	2 000 000	2 000 000	400 000	1 600 000		x				
Construire d'un dépôt MEG au CSPS de Sécaco	Sécaco	PM	1			0	0		x	x	x	x	x
Réhabiliter les anciens bâtiments du CSPS	CSPS Sibi	PM	3			0	0						x
Doter le CSPS en ambulance	Sibi	PM	1			0	0						x
2 Tricycles ambulance	Sibi	Tricycles ambulances	2	3 000 000	6 000 000	1 200 000	4 800 000						x
Equiper les CPCS en lits et matelats	Sibi (6) et secaco (12)	Lits et matelas	18	150 000	2 700 000	540 000	2 160 000	#REF!	x	x			
Doter le CPCS de Sécaco en incinérateur	Secaco	Incinérateur	1	1 000 000	1 000 000	200 000	800 000			x			
Doter les agents de santé en moyens de déplacement (moto)	Secaco	Moto	2	800 000	1 600 000	320 000	1 280 000			x	x		
Plaider pour la dotation de la commune en personnel de santé suffisant	CSPS de Sibi et Secaco			0	0	0	0		x	x	x	x	x

Mener des séances de sensibilisation sur la salubrité du cadre de vie des populations	CSPS de Sibi et Secaco	Séances	5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Mener des séances de sensibilisations des populations sur les risques sanitaires liés à l'orpaillage	Commune	Séances	5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Mener des séances de sensibilisation sur les dangers des médicaments de la rue	Commune	Séances	5	100 000	500 000	500 000	0		x	x	x	x	x
Clôturer les deux CSPS	CSPS de Sibi et Secaco	Clôture	2	PM	0	0	0						x
Total objectif spécifique 3.2					70 800 000	15 360 000	55 440 000						

Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base

Objectif spécifique 3.3 : améliorer l'accès à l'eau potable et le niveau d'assainissement dans la commune.

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Réaliser de nouveaux forages	Commune		18	7 000 000	126 000 000		126 000 000	water aid/DREA	x	x	x	x	x
Réhabiliter les forages non fonctionnels	Commune		10	3 000 000	30 000 000		30 000 000	water aid	x	x	x	x	x
Réhabiliter l'AEPS (Dispositif de	Commune	PM	1				0	DREA					x

pompage)													
Remplacer les forages vergnet par des forages modernes	Commune		3	3 000 000	9 000 000		9 000 000	water aid/DREA/Mairie	x	x	x	x	x
Renforcer les capacités des associations d'usagers d'eau (AUE)	Commune		3	250 000	750 000		750 000	Water aid	x	x		x	
Sensibilisation des populations sur l'eau potable	Commune		5	100 000	500 000		500 000	Water aid	x	x	x	x	x
Sensibiliser les ménages à la réalisation de latrines familiales	Commune		2	100 000	200 000		200 000	Water aid	x	x			
Appuyer la réalisation des latrines familiales	Commune		1000	65 000	65 000 000		65 000 000		x	x	x	x	x
Mettre à la disposition de la population des bacs à ordures	Marché de sibi		2	800 000	1 600 000	1 600 000	0				x	x	x
Organiser des séances de sensibilisation des ménages pour la réalisation des puisards au sein des concessions	Commune		10	100 000	1 000 000	1 000 000	0		x	x	x	x	x

Organiser des séances de sensibilisation des ménages à la réalisation d'étables (Bovins) et bergeries (ovins et caprins) au sein des concessions	Commune		10	100 000	1 000 000	1 000 000	0		x	x	x	x	x
Organiser des journées de salubrité	Commune		20	300 000	6 000 000	6 000 000	0		x	x	x	x	x
Total OS 3.3					241 050 000	9 600 000	231 450 000						

Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance et les finances locales

Objectif spécifique 4.1. Améliorer le niveau de mobilisation des ressources financières pour la commune

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Sensibiliser les populations sur le civisme fiscal	Commune		5	100 000	500 000	500 000	-		x	x	x	x	x
Réviser la facturation de l'exploitation des agrégats	Commune				-		-		x	x	x	x	x

Réaliser une étude sur le potentiel fiscal de la commune	Commune		1	3 000 000	3 000 000	3 000 000	-		x				
Organiser des journées de redevabilité	Commune		5	300 000	1 500 000	1 500 000			x	x	x	x	x
Recruter des collecteurs ambulants	Commune				-				x	x	x	x	x
Formaliser la coopération décentralisée avec la ville de Marvejol à travers un protocole d'accord ou une convention	Commune				-				x	x	x	x	x
Rechercher des partenaires pour la coopération décentralisée	Commune				-	-			x	x	x	x	x
Total OS 4.1					5 000 000	5 000 000	-						

Axe stratégique 4: Améliorer la gouvernance et les finances locales

Objectif spécifique 4.2. Renforcer les capacités institutionnelles

Actions	Localisation	Unité	Quantité	Coût unitaire	Coût total	Financement Commune	Financement à rechercher (PTF)	Partenaires techniques et financiers	Années de réalisation des actions				
									2018	2019	2020	2021	2022
Tenir régulièrement les sessions des cadres de concertation communaux			15	500 000	7 500 000	7 500 000	-		x	x	x	x	x

Recruter du personnel compétent et en nombre suffisant	PM		3		-		-		x	x	x	x	x
Acquérir des motos			5	2 100 000	10 500 000	-	10 500 000		x	x	x	x	x
Acquérir 1 véhicule 4*4			1	45 000 000	45 000 000	-	45 000 000		x	x	x	x	x
Acquérir des ordinateurs desk			2	800 000	1 600 000	1 600 000	-		x	x	x	x	x
Acquérir des ordinateurs portables			3	250 000	750 000	750 000	-		x	x	x	x	x
Acquérir des imprimantes			5	250 000	1 250 000	1 250 000	-		x	x	x	x	x
Acquérir des bureaux			4	260 000	1 040 000	1 040 000	-		x	x	x	x	x
Acquérir des chaises pour la salle de réunion			60	6 000	360 000	360 000	-		x	x	x	x	x
Acquérir des chaises visiteurs			10	30 000	300 000	300 000	-		x	x	x	x	x
Réparer des chaises visiteurs			5	15 000	75 000	75 000			x	x	x	x	x
Acquérir des armoire			3	150 000	450 000	450 000			x	x	x	x	x
Réparer des armoires			2	50 000	100 000	100 000			x	x	x	x	x
Acquérir des fauteuils directeurs			6	150 000	900 000	900 000			x	x	x	x	x
Acquérir 2 Photocopieuses			2	1 000 000	2 000 000		2 000 000		x	x	x	x	x
Réfection de l'administration de la mairie	PM		1			-			x	x	x	x	x

Réfection de la salle de réunion	PM		1		-				x	x	x	x	x
Construire un bâtiment pour l'Etat Civil	PM		1		-				x	x	x	x	x
Construire un bloc de deux latrine			1	3 500 000	3 500 000		3 500 000		x	x	x	x	x
Clôture de la mairie			1		-				x	x	x	x	x
Total objectif spécifique 4.2					75 325 000	14 325 000	61 000 000						

Récapitulatif du budget par axe

Axes stratégiques	Total montant par axe	Pourcentage axe	Commune		Partenaires	
			Montant	Pourcentages	Montant	Pourcentages
Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale	557 925 000	39,03%	142 300 000,00	55,49%	415 625 000	35,43%
Axe stratégique 2 : Développer les échanges commerciaux, culturels, le tourisme et les sports	352 500 000	24,66%	37 500 000,00	14,62%	315 000 000	26,86%
Axe stratégique 3 : Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	438 610 000	30,69%	57 312 000,00	22,35%	381 298 000	32,51%
Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance et les finances locales	80 325 000	5,62%	19 325 000,00	7,54%	61 000 000	5,20%
TOTAL PCD	1 429 360 000	100,00%	256 437 000	100,00%	1 172 923 000	100,00%

	Montants période (5 ans)	Montant annuel	
Partenaires	1 172 923 000,00	234 584 600	82,06%
Commune	256 437 000	51 287 400	17,94%
Total	1 429 360 000	285 872 000	100,00%

F-Orientation financière du plan de développement communal de Sibi 2018-2022.

A l'issue de l'exercice de planification et de budgétisation, il ressort que la population de Sibi répartie les ressources mobilisables pour les cinq prochaines années selon les quatre axes stratégiques de manière très inégale comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 14 : Répartition des coûts selon les axes de développement

Axes stratégiques de développement	Total montant axes (en FCFA)	Pourcentage (%)
Axe stratégique 1 : Dynamiser durablement les principales filières de l'économie locale	557 925 000	39,03%
Axe stratégique 2 : Développer les échanges commerciaux, culturels, le tourisme et les sports	352 500 000	24,66%
Axe stratégique 3: Améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base	438 610 000	30,69%
Axe stratégique 4 : Améliorer la gouvernance et les finances locales	80 325 000	5,62%
TOTAL PCD	1 429 360 000	100,00%

Le coût total du plan s'élève à **1 429 360 000** FCFA dont 39,03% pour la dynamisation des filières essentielles de l'économie locale, 24,66% pour les échanges commerciaux soit **63,69%** pour la création de richesse au niveau communal. Cela traduit l'importance que les populations accordent au développement de l'économie locale qui contribuera à la lutte contre la pauvreté dans la commune.

Les services sociaux occupent la seconde place avec une part de 30,69% soit 438 610 000 de FCFA. Enfin l'axe stratégique 4 portant sur l'amélioration de la

gouvernance et les finances locales absorbera 80 325 000 des ressources financières soit 5,62% du budget global.

Tableau 15 : Contribution des parties prenantes au financement du plan

		Commune		Partenaires	
		Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Montant TOTAL PCD	1 429 360 000	256 437 000	17,94%	1 172 923 000	82,06%
Montant annuel	285 872 000	51 287 400	17,94%	234 584 600	82,06%

Selon le tableau ci avant, le PCD 2018-2022 sera majoritairement financé par les partenaires financiers et techniques de la commune à hauteur de 82,06 % soit 1 172 923 000 FCFA. L'effort financier de la commune s'élève à 256 437 000 soit 17,94%. La commune contribue ainsi à moins d'un cinquième au budget du PCD. Toutefois, les ressources propres de la commune mobilisables pour la réalisation du PCD estimée à partir des recettes de fonctionnement et d'investissement de 2012 à 2016 présente une capacité annuel d'investissement sur fonds propres de 5 635 926,96 / an soit 28 179 634,80 pour les cinq prochaines années. Il semble alors difficile à la commune de mobiliser même dans la meilleure des hypothèses (amélioration du civisme fiscale), de mobiliser 51 287 400 FCFA par an pour le PCD.

En revanche, l'analyse de l'expression des partenaires financiers montre que 77,23 de la contribution des partenaires soit 905 848 433 sont déjà prévus par le PIF, le PACOF, le PAPF, le P1P2RS, le PRBA, le EBA/FEM, le projet Zone tampon, l'ONG Water Aid...pour être injecté dans le développement de la commune pour les cinq prochaines années. Les secteurs concernés sont l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'eau potable et l'assainissement. Ainsi, la commune devra identifier d'autres partenaires pour mobiliser 22 ,77% du montant attendu (1 172 923 000) soit 267 074 567 FCFA afin d'atteindre la contribution escomptée des partenaires techniques et financiers. Cela doit se faire par une prise d'initiative

par des autorités municipales pour opérationnaliser la fonction de mobilisation des ressources du PCD.

TROISIEME PARTIE

MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN

A. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Ce plan est la résultante d'une démarche participative de réflexion de tous les acteurs de développement de la Commune de Sibi.

Il constitue le référentiel local des actions à mener au cours des cinq (5) prochaines années afin de parvenir à une amélioration du bien-être des populations.

La mise en œuvre de ce plan constituera une phase importante dont la réussite conditionne l'atteinte des objectifs fixés.

Cette phase suivra un processus comprenant différentes étapes qui sont : la mise en place d'un dispositif organisationnel ; la programmation annuelle et budgétisation ; la mise en œuvre du programme annuel ; la mobilisation des ressources ; le suivi et l'évaluation ; la reprogrammation annuelle.

7.1. MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ORGANISATIONNEL

La mise en place d'un dispositif organisationnel vise à assurer la gestion stratégique du plan, sa gestion opérationnelle, et la concertation avec l'ensemble des partenaires. Le Conseil municipal assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du plan, et les CVD la maîtrise d'ouvrage des programmes villageois. Le dispositif organisationnel comprendra un comité de pilotage, une équipe opérationnelle et un cadre de concertation.

7.1.1. Le comité de pilotage

Présidé par le Maire, le comité de pilotage aura en charge la gestion stratégique du plan. Il se composera de tous ceux qui portent des projets du plan (maîtres d'ouvrages, bailleurs de fonds, etc.).

La gestion stratégique consistera pour le Conseil Municipal à prendre en charge les objectifs stratégiques et enjeux du plan, les objectifs opérationnels (activités

et processus) ; identifier des responsables pour le suivi des objectifs, notamment les résultats, la mise en œuvre de l'environnement général des projets ; s'appuyer sur les CVD pour la mise en œuvre des plans annuels d'investissement ; élaborer des tableaux de bord aux niveaux villages et secteurs avec des indicateurs d'objectifs et d'actions ; organiser les séances de pilotage.

7.1.2. L'équipe opérationnelle

Encore appelé commission plan, elle est dirigée par le responsable de la « commission environnement et développement local », assisté par l'administration communale et les services techniques compétents de l'Etat. L'équipe opérationnelle aura la charge d'assurer le bon déroulement des opérations, la bonne exécution des activités programmées et leur suivi régulier. Il s'agira pour elle d'assurer les tâches quotidiennes de l'exécution du plan (montage des dossiers de projets, mobilisation des ressources financières, suivi et évaluation, etc.). Elle pourra responsabiliser ses membres pour suivre les projets, les objectifs ou les travaux ; et devra assister les CVD au niveau des villages. Ces derniers, responsables de la mise en œuvre des programmes d'investissement villageois, pourront s'appuyer sur des commissions spécialisées.

10.1.3. Le cadre de concertation

Afin d'assurer la concertation entre les différents acteurs intervenant dans la Commune, il sera mis en place un cadre de concertation large, regroupant tous les acteurs pertinents impliqués ou pas dans les actions du plan (Conseil Municipal, CVD, responsables des organisations socio professionnelles, structures de l'Etat, partenaires techniques et financiers, organisations de la société civile, etc.). Le cadre de concertation servira à l'information, à la mobilisation sociale et à susciter une dynamique de développement local.

7.2. PROGRAMMATION ANNUELLE ET BUDGETISATION

Le Conseil Municipal devra élaborer chaque année un programme d'exécution du plan, constitué de projets préparés et organiser sa mise en œuvre. Il s'agira d'extraire du programme quinquennal, un programme annuel exécutoire et de le budgétiser. Ce programme prendra en compte les objectifs de l'Etat, de la région et des acteurs intervenant sur le territoire de la Commune afin d'avoir une vision d'ensemble de la dynamique du développement local. La programmation concernera les actions mais aussi la mobilisation des recettes. La session budgétaire planifiera les ressources (niveau des impôts et taxes à collecter, l'appel des fonds au niveau des partenaires) mais aussi les dépenses d'investissement en relation avec le plan, les financements acquis et à rechercher.

7.3. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ANNUEL

L'équipe opérationnelle, les CVD ou les prestataires sont responsables des différentes activités de la mise en œuvre du programme annuel. Pourront intervenir en appuis, les services techniques de l'Etat, le maître d'œuvre (chargé de la réalisation de l'investissement), les structures d'appui conseil, les projets et ONG et en association le maître d'ouvrage délégué ou l'assistant à la maîtrise d'ouvrage.

L'objectif visé est d'exécuter techniquement et financièrement les projets et d'inciter les autres acteurs à tenir leurs engagements. Pour cela l'on distinguera les projets dont l'exécution est confiée à des prestataires ou à des maîtres d'ouvrage délégués, des projets exécutés par la Commune elle-même dont les CVD.

B-SUIVI ET L'EVALUATION DES ACTIONS DU PCD 2018-2022

8.1. Justification et objectifs du Suivi-évaluation du PCD

La maîtrise d'ouvrage dévolue à la commune à travers la première fonction stratégique du PCD « **Orienter, piloter/coordonner le développement local** » exige un suivi-évaluation des actions prévues dans le PCD ». Cela permettra :

- D'observer l'avancement de la mise en œuvre du PCD de manière systématique, afin de prendre les mesures idoines au moment opportun pour corriger les erreurs probables.
- De mettre en œuvre les actions de manière cohérente avec les objectifs du PNDES.
- De suivi veiller au respect des engagements des différentes parties prenantes au financement du plan
- D'évaluer à mi-parcours (an 3) et à la fin (an 5) les résultats escomptés du PCD

Le dispositif de suivi évaluation mis en place sera essentiellement axé sur les résultats. Il permettra de prendre en compte les éléments suivants :

8.2. Les acteurs impliqués dans le suivi évaluation

Au niveau communal

Les actions de suivi évaluation seront menées par une cellule mise en place par le Conseil Municipal. La composition de cette cellule chargée du suivi-évaluation sera définie par le Conseil Municipal. Toutefois, il est souhaitable qu'elle soit composée de 4 membres dont le Secrétaire Général de la mairie. Les trois autres membres peuvent provenir des commissions prévues par le CGCT. Il est souhaitable qu'il y ait au moins une femme dans cette commission

□ Au niveau village

Le CVD jouera le rôle de suivi des actions au niveau village. La cellule de suivi évaluation sera donc mise en son sein. La cellule peut être composée de 3 personnes ; le secrétaire du Conseil Villageois de Développement, assisté de deux autres membres dont au moins une femme.

8.3. La mise en œuvre du suivi-évaluation

La mise en œuvre du dispositif se base essentiellement sur le renforcement des capacités des cellules mises en place, la planification, le suivi-évaluation et le bilan des activités du PAIC réalisées.

- **Le renforcement des capacités des membres des cellules de suivi-évaluation**

Les membres des cellules de suivi évaluation seront formés afin de les doter de connaissances et d'outils nécessaires pour assurer les activités de Suivi Evaluation Participatif (SEP).

- **La planification annuelle des actions**

Chaque année, conformément aux dispositions d'élaboration du budget, le Conseil Municipal de la Commune élaborera son Plan Annuel d'Investissement Communal extrait du Plan Communal de Développement. Au cours de son élaboration, les objectifs, les résultats attendus et les indicateurs de suivi seront conformément à ceux contenus dans le PCD.

Au cours des sessions de programmation/budgétisation, la cellule communale de suivi-évaluation fera l'état des activités prévues dans le Plan Communal de Développement (PCD) afin de retenir les micros projets correspondant à l'année de planification. Cette planification fera ressortir les quantités prévues, la localisation, la période à laquelle elles seront exécutées, les coûts prévisionnels,

les responsables chargés du suivi de l'exécution. Le Conseil évalue ensuite le coût global du plan annuel d'investissement.

A l'issue de la session de programmation /budgétisation ;

- ≈ Le tableau de suivi doit être élaboré pour permettre de visualiser les résultats à atteindre pour chaque activité, d'analyser les écarts et d'initier les mesures correctives ;
- ≈ Le Maire affichera publiquement dans la Commune le plan annuel d'investissement retenu au moins 14 jours avant sa transmission au Cadre de Concertation Communal (CCCo) pour approbation.
- ≈ Le Plan Annuel d'Investissement approuvé sera soumis pour financement aux partenaires.
- ≈ Le Conseil Municipal (CM) doit afficher les détails des projets contenus dans le PAIC. Le bilan financier de la convention signée avec les partenaires doit aussi être affiché et mentionnera le montant des contributions en nature collectées, des subventions reçues, et de l'utilisation des fonds.

- **Le suivi de l'exécution des activités inscrites dans le PAIC**

Le suivi de l'exécution sera réalisé aussi bien au niveau villageois qu'au niveau communal avec le tableau de suivi comme outil de collecte. Le suivi se réalisera quotidiennement. Mais pour apprécier les changements, il se fera trimestriellement.

Au niveau villageois, la cellule de suivi-évaluation suivra les microprojets réalisés en animant des assemblées villageoises initiées par le CVD afin de mesurer le niveau de réalisation de l'ensemble des activités programmées. Les données

collectées seront transmises au niveau du conseil municipal par le Conseil Villageois de Développement.

Au niveau communal la cellule de suivi-évaluation traitera les données pour apprécier l'état d'exécution de l'ensemble des activités de la Commune. La cellule communale de Suivi-Evaluation présentera les résultats du suivi au Conseil Municipal (CM) lors d'une session de ce conseil. Le résultat du traitement de ces données sera consigné dans la fiche du bilan physique qui indique pour chaque activité programmée les quantités prévues pour le trimestre et celles réalisées. La cellule communale de Suivi-Evaluation coordonnera le suivi fait au niveau villageois.

- **L'évaluation participative des activités du PAIC**

L'évaluation portera sur les mêmes activités que le suivi. Des outils d'auto évaluation seront élaborés afin de permettre aux cellules de suivi évaluation villageoises et communales d'examiner les activités et en fonction des objectifs de départ, de leur utilité, des moyens mis en œuvre et enfin les changements apportés par celles-ci. Les données de l'évaluation permettront de faire le bilan des activités pour le trimestre et pour l'année.

- **Le bilan de l'exécution des activités du PAIC**

A la fin de l'année, le conseil municipal et le bureau CVD organiseront respectivement une session (ordinaire ou extraordinaire) et une assemblée villageoise pour rendre compte de la mise en œuvre du PAIC. Ce bilan doit faire ressortir l'ensemble des activités réalisées par rapport à celles programmées pour l'année. Les difficultés et les leçons tirées devront faire l'objet d'échange au cours de ces rencontres et des pistes de solution dégagées pour améliorer l'exécution des activités de l'année à venir. La synthèse de ces bilans doit être

portée à la connaissance des citoyens à travers des assemblées villageoises et des outils et supports de communication.

- **Les conditions de succès**

Pour que le PCD soit exécuté avec le maximum de chance de succès, il importe également que:

- La fonctionnalité du conseil municipal soit assurée ;
- La fonctionnalité du dispositif de suivi évaluation soit assurée ;
- Les moyens de mise en œuvre soient disponibles (prise en charge de la cellule communale de suivi) ;
- Les différents acteurs prennent conscience de l'importance de leur participation aux actions de développement

CONCLUSION

Afin de mener des actions de développement cohérentes, l'élaboration du PCD 2018-2022 de la commune a été une nécessité pour les autorités communales. Ce document constitue ainsi le référentiel des actions de développement de la commune pour les cinq prochaines années.

La démarche méthodologique mise en œuvre pour son élaboration est innovante. Elle a pour but d'éviter les insuffisances constatées dans le processus d'élaboration du PCD précédent. Cette nouvelle méthodologie s'est caractérisée par son pragmatisme et le niveau d'implication des acteurs locaux. Bien plus qu'une simple participation, ces acteurs ont contribué à la collecte des données, aux amendements des données, à la définition des actions, leur budgétisation et planification.

Cette méthodologie a permis de mettre en exergue les potentialités, les contraintes, les menaces et les opportunités offertes à la commune. Sur la base du diagnostic effectué, la démarche méthodologique a permis d'orienter les efforts de la commune vers des actions de développement susceptibles d'avoir un impact significatif sur le bien-être de la population tout en traduisant les orientations nationales au niveau de la commune. Les actions retenues sont essentiellement orientées vers les secteurs du développement rural et donc de la lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'ensemble des actions ont été évaluées à 1 992 665 000 FCFA dont 477 763 000 devront être mobilisé par la commune. Au regard de la capacité de mobilisation de la commune le risque financier semble évident. Toutefois, l'amélioration du civisme fiscal, le développement de la coopération décentralisée, la recherche de nouveaux partenaires notamment dans les secteurs sociaux, la gouvernance locale et le développement institutionnel permettront à la commune d'atteindre ses objectifs au terme des cinq prochaines années.

Par ailleurs, la mise en œuvre de ce plan de développement communal exige un suivi régulier de la mobilisation des ressources et la réalisation des activités prévues. Elle exige également une mobilisation sociale de l'ensemble des acteurs de développement de la commune en vue de son succès.